

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 11 novembre 2015

Président	:	M. Lionel WINKLER
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Edgar SCHNEIDER
		M. Alioune DIOP
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 11 novembre 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015

2. Communications du Bureau notamment sur la composition :

- 2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Irina GOTE : « Pour l'installation, aux différents points d'entrées de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ». (date de la commission : le mardi 12 janvier 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 2.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel GETAZ : « Résidences secondaires, une ressource qu'il faut mettre en valeur ». (date de la commission : le mardi 15 décembre 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le préavis No 28/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de l'infrastructure et des réseaux

- informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des travaux. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;
- 6.2 sur le préavis No 29/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire. (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;
- 6.3 sur le préavis No 30/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 89'000.- au maximum pour la rénovation et la réhabilitation d'un appartement au 3^{ème} étage droite de l'immeuble locatif de l'avenue des Planches 4 à Montreux. (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;
- 6.4 sur le préavis No 31/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 90'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;
- 6.5 sur le préavis No 32/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz. (Rapp : M. Laurent Kundert) ;
- 6.6 sur le préavis No 33/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005. (Rapp : M. Christian Gaignat) ;
- 6.7 sur le préavis No 34/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux.(Rapp : Mme Susanne Lauber Fürst) ;
- 6.8 sur le préavis No 35/2015 relatif au budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Denis Golaz) ;
- 6.9 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Bibiana Streicher concernant la mise en place de caméras de surveillance dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux. (Rapp : M. Christian Gaignat);

- 6.10 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Daniel Manzini : Traversée de Clarens : « entre incohérence et incompréhension ». (Rapp : M. Yanick Hess).

7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1 No 37/2015 relatif au budget communal ordinaire pour 2016. (date de la commission des finances : le lundi 2 novembre 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 7.2 No 38/2015 relatif à l'adoption du budget 2016 du Fonds culturel Riviera. (date de la commission intercommunale de gestion : le mardi 6 octobre 2015 à 18 h. 30, au chemin de la Fontaine 3 à Jongny) ;
- 7.3 No 39/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'000.- au maximum pour le financement de l'assainissement du couplage chaleur-force de la piscine de la Maladaire afin de le rendre conforme aux normes de l'Office fédéral de l'environnement, OPair (ordonnance de la protection de l'air). (date de la commission : le lundi 16 novembre 2015 à 19 h. 00, à la Piscine de la Maladaire, chemin de la Maladaire 1 à Clarens) ;
- 7.4 No 40/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- au maximum pour l'achat de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'Avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374 de Montreux. (date de la commission : le mardi 24 novembre 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 7.5 No 41/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'135'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc et l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest) (date de la commission : le mercredi 18 novembre 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 7.6 No 42/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir ; pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle. (date de la commission : le jeudi 19 novembre 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

8. Rapport de la Municipalité

8.1 No 36/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent DEMARTINI sous le titre « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ». (date de la séance intercommunale d'information à l'intention des commissions des conseils communaux : le mercredi 2 décembre 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement secondaire de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux).

9. Développement des motions et des postulats

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance de notre Conseil communal.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité, ainsi qu'au Secrétaire municipal. M. Caleb Walther est annoncé avec quelques minutes de retard.

Je salue également les représentants des médias, et le public que je remercie de l'intérêt qu'ils portent aux travaux de notre Conseil.

En préambule à l'ordre du jour et au nom du Conseil communal, j'aimerais féliciter notre Syndic, M. Laurent Wehrli, pour son élection au Conseil National.

Applaudissements de l'assemblée.

Chaque parti ou chaque conviction partisane prendra bien sûr cette élection comme bon lui semble, mais Montreux peut à nouveau s'enorgueillir de retrouver un de ses représentants à Berne et je pense que cela a son importance pour une ville comme la nôtre.

Comme je ne peux pas encore dire "Monsieur le Conseiller National", en attendant son assermentation de la fin du mois, je souhaite donc à "Monsieur le Syndic" un brillant parcours au sein du Conseil National, des débats à la hauteur de ses espérances, avec toujours en point de mire je n'en doute pas, sa Commune, sa Région et son Canton.

Encore bravo pour cette élection.

Mesdames et Messieurs, vous avez été valablement convoqué avec l'ordre du jour établi. Un ordre du jour chargé, mais je vous sais être précis et concis quand il le faut...

Je constate que le quorum est atteint avec la présence de 87 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera dans le procès-verbal ».

Présence :

87 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : MM. Alain Borlat, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Patrick Gognuz, Julien Kundert, Charles Meichtry, Quentin Schärer, Eric Walther, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Julien Chevalley, Jean Jacques Kiala, Bernard Schmid, Sassenthiran Vairavanathar.

M. le Président demande si l'ordre du jour suscite une remarque, ce qui n'est pas le cas. On passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Charlotte Chevallier pour son travail de rédaction.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Irina GOTE : « Pour l'installation, aux différents points d'entrées de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ». (date de la commission : le mardi 12 janvier 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La date de la commission a été modifiée à la demande de la postulante et elle est désormais agendée au mardi **12 janvier 2016** à 19h.00, à la rue de la Gare 30 à Montreux.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence PLR : M. Claude-Pascal Gay

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Irina Gote, MM. Ihab Al Jundi, Denis Golaz, Patrick Gognuz, Yves Laurent Kundert, Tal Luder, Cyril Pabst, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel GETAZ : « Résidences secondaires, une ressource qu'il faut mettre en valeur ». (date de la

commission : le mardi 15 décembre 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Michel Bongard, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, François Pochon, Michel Posternak.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président annonce qu'il y a d'autres communications du Bureau, et en donne lecture :

- concernant la suspicion de violation du secret de fonction au sein du Conseil communal, je vous informe que ma proposition de régler cette affaire au sein même du Conseil n'a pas été retenue par la ou les personnes concernées. J'ai dès lors informé le Préfet de cette affaire qui instruira une enquête administrative au sens de l'art. 40d de la Loi sur les Communes.
- une dernière communication concernant le dépouillement des élections fédérales de cet automne : je souhaitais vous informer que tout s'était très bien passé au niveau du Bureau électoral de Montreux.

Ce dernier est donc dans les starting-blocks, si vous me permettez cette expression, pour les prochaines élections qui nous concerneront cette fois directement puisqu'elles seront communales.

Et pendant que les partis affinent leurs campagnes respectives, le Bureau électoral affine quant à lui sa campagne... de recrutement !

Car il sait déjà qu'il faudra beaucoup de monde pour le dépouillement de ces élections communales qui seront accompagnées de 4 objets de votations fédérales.

Vous pouvez donc d'ores et déjà réserver la date du 28 février prochain, car si chaque vote va compter, chaque dépouilleur aussi !...

C'est tout pour les communications du bureau.

3. CORRESPONDANCE

On a reçu du Service juridique et législatif du Canton de Vaud un courrier qui nous informe qu'un recours contre une décision de notre Conseil a été déposé.

Il s'agit de la décision concernant le préavis No 23/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens.

A ce stade, M. le Président n'a pas d'autres informations sur ce recours, mais il ne manquera pas d'apporter au Conseil tout nouvel élément dont il aura la connaissance, sans, bien entendu, transgresser le secret de l'instruction...

Il y a également un courrier de M. Marcel Jost dont M. le Président donne lecture. Ce courrier sera annexé au procès-verbal. (Annexe 1)

Il n'y a pas d'autres correspondances pour ce soir.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas de communication de la Municipalité, et il n'y en avait pas dans l'enveloppe.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et 9 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président. Le postulat sera traité au point 9 de l'ordre du jour et les interpellations au point 10 de l'ordre du jour.

Comme les interpellations sont encore en train d'être photocopiées, M. le Président Lionel Winkler en donnera les titres au point qu'il vient de citer.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 28/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de l'infrastructure et des réseaux informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des travaux. (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 28/2015 de la Municipalité du 4 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum pour l'adaptation de l'infrastructure et des réseaux informatiques, ainsi que la modernisation des outils au service des travaux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation de l'infrastructure et des réseaux informatiques et de modernisation des outils au service des travaux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 491'450.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par un prélèvement sur le compte 9282.001 (réserves générales pour investissements futurs) ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention.

6.2 sur le préavis No 29/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire. (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

C'est à l'unanimité des personnes présentes que ce préavis est accepté.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2015 de la Municipalité du 11 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 354.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 77 OUI, 0 NON et 0 abstention.

6.3 sur le préavis No 30/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 89'000.- au maximum pour la rénovation et la réhabilitation d'un appartement au 3^{ème} étage droite de l'immeuble locatif de l'avenue des Planches 4 à Montreux. (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis d'un montant de CHF 89'000.- relatif à la rénovation de cet appartement.

Un point à relever, c'est le Service domaines et bâtiments qui a calculé, mis en soumission et s'occupera de la surveillance des travaux. Une remise en location est prévue début 2016.

Le groupe UDC rappelle à notre Conseil municipal, le vote souverain du 9 février 2014.

Dans les faits, favoriser les artisans de notre commune pour ces travaux.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Corbaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, les membres de la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2015 de la Municipalité du 11 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 89'000.- au maximum pour la rénovation et la réhabilitation d'un appartement au 3^{ème} étage droite de l'immeuble locatif de l'avenue des Planches 4 à Montreux,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements pour la rénovation et la réhabilitation d'un appartement au 3^{ème} étage droite de l'immeuble locatif de l'avenue des Planches 4 à Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 89'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 350.3303 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON et 0 abstention.

6.4 sur le préavis No 31/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 90'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC votera oui à cette demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 90'000.-.

Ce montant permettra de couvrir les frais liés au bureau d'architecte, de l'ingénieur civil ainsi que les ingénieurs CVS.

C'est un beau projet, il permettra de remettre sur le marché des appartements de caractère à des prix tout à fait abordables.

Le délai d'exécution est relativement court, entrée des locataires au printemps 2017.

Lors de cette commission, une question de fond a été posée, vendre ou ne pas vendre cet immeuble. La réponse fut : « La Municipalité n'est pas intéressée à vendre un bien qui rapporte » ce qui est juste..., mais pourquoi soutient-on ces sociétés coopératives à coup de millions à fonds perdu, un rendement du bien commun serait le bien venu.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Devons-nous voter des crédits de rénovation d'appartement propriété de la commune, si l'on annonce que les appartements rénovés seront loués à des loyers soi-disant abordables de 260.- francs le mètre carré par année ?

Pour rappel, un loyer de 260.- francs par mètre carré par année représente les loyers suivants :

- pour un minuscule appartement de 40 mètres carrés, cela représente un loyer mensuel de Fr. 866.- par mois. Pour rappel, la rente AVS minimale est de Fr. 1160.- par mois. Or c'est typiquement des personnes âgées, ayant des moyens très limités, qui louent des appartements aussi petits. Ou alors, des apprentis ou étudiants sans grands moyens financiers,
- pour un appartement de 60 mètres carrés, nous arrivons à un loyer de Fr. 1300.- francs par mois,
- pour un appartement de 80 mètres carrés, Fr. 1733.- par mois,
- pour un appartement de 100 mètres carrés, Fr. 2'166.- par mois.

Certes, il existe des personnes ou couples qui ont les moyens de payer de tels loyers, mais je m'élève contre l'idée qu'il s'agisse là d'un loyer abordable pour la plus grande majorité.

En particulier, nous avons le devoir de mettre à disposition des personnes ayant de faibles revenus des appartements à des loyers qu'elles peuvent payer.

La commune propriétaire doit en effet se rappeler que les appartements qu'elle possède ont été payés par les impôts et que ces appartements ne doivent pas remplir les mêmes conditions de rendement que le marché libre.

Une personne ayant payé des impôts même modestes toute sa vie a contribué à acheter ou entretenir ces appartements. Lorsqu'elle ne dépend plus que de l'AVS, d'un éventuel deuxième pilier ou d'économies, elle doit pouvoir continuer à se loger sur la commune.

Concernant les appartements pour lesquels les crédits de transformation sont demandés, ils sont probablement largement amortis dans les comptes de la commune.

Par ailleurs, rappelons que le terrain communal est un bien appartenant à toutes et tous et que sa valeur ne devrait pas entrer en considération, ou alors de manière très limitée, lorsqu'il s'agit de calculer le loyer d'un appartement communal construit sur ce terrain.

Aux taux d'emprunt d'aujourd'hui, blocables sur de très longues périodes à des niveaux exceptionnellement bas, il est donc possible, je dirais même qu'il est de notre devoir, de mettre sur le marché des appartements dont les loyers sont clairement inférieurs à Fr. 260.- par mètre carré.

Je ne comprends dès lors pas que la transformation prévue se fasse en promettant un rendement basé sur un prix aussi élevé.

Si notre Municipal ne s'engage pas ce soir pour des références de loyers plus basses qu'il ne l'a fait devant la commission, je refuserais et j'invite le Conseil à refuser ce crédit, pour envoyer un signal clair à la Municipalité. Je vous remercie ».

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que naturellement l'intervention de M. le Conseiller Emmanuel Gétaz pose un certain nombre de questions, à savoir finalement quelle est la stratégie de la Municipalité en termes de valorisation de son patrimoine.

M. Feissli aimerait, à ce titre, renvoyer pour information M. Gétaz et l'ensemble du Conseil communal à un rapport de 2011 de la Cour des comptes, qui a procédé à l'examen des patrimoines communaux dans un certain nombre de Communes vaudoises, dont Montreux.

La Cour des comptes a émis, à cette occasion, un certain nombre de recommandations, respectivement d'observations sur la gestion du patrimoine montreusien, et l'une de ces observations portait effectivement sur la stratégie municipale qui n'était peut-être pas de la plus grande limpidité à ce moment-là.

Depuis lors, la Municipalité a tenu compte des observations formulées par la Cour des comptes, a arrêté d'une manière très claire une stratégie en la matière. La stratégie, M. le Municipal Alain Feissli la résume de la manière suivante, la commission du reste en a été dûment nantie : la Municipalité n'a pas pour objectif, tout d'abord, de rechercher une maximisation du profit sur son patrimoine bâti. Elle rejoint, en cela, les préoccupations du Conseil à savoir que l'ensemble de ce patrimoine dépend naturellement à un certain moment ou a dépendu d'un financement, financé par l'ensemble de la collectivité publique.

Néanmoins, la Municipalité a aussi dû arrêter sa politique en matière de fixation des loyers, et M. Feissli aimerait rappeler que la norme qui est aujourd'hui admise par l'Office cantonal du logement est une norme de Fr. 240.-/m² année, ce qui est considéré comme du logement à loyer abordable. Il ne donne pas son avis personnel, il fait simplement état de cet élément, et naturellement que comme collectivité publique on a quand même l'obligation, quelque part, de se référer au cadre cantonal.

Dès lors, la Municipalité a fixé comme objectif, pour l'ensemble de son patrimoine, de tendre à s'approcher de la norme du loyer dit abordable ou défini comme abordable par l'Office cantonal du logement, raison pour laquelle on trouve effectivement, dans les deux préavis que l'on traite ce soir, des loyers moyens qui avoisinent cette norme de Fr. 240.-/m² année.

M. le Municipal Alain Feissli aimerait dire encore que la Municipalité partage, comme le Conseil, la préoccupation que chacune et chacun puisse trouver à se loger. Le logement est un droit fondamental qui est aujourd'hui, de mémoire, inscrit dans la Constitution fédérale, ou en tout cas dans la Constitution cantonale.

Il rappelle aussi que la Commune de Montreux a naturellement mis sur pied d'autres mécanismes, notamment l'aide individuelle au logement qui peut intervenir dans ce type de cas de figure, pour quelqu'un pour qui un loyer de Fr. 240.-/m² année ne serait pas un loyer supportable.

M. Alain Feissli aimerait également prendre le contre-pied des propos tenus tout à l'heure par M. Franco Meichtry au nom du groupe UDC. La Municipalité a également, dans cette stratégie, arrêté une volonté de poursuite active de soutien aux sociétés coopératives, parce que ce n'est qu'au travers de la mise sur le marché d'un certain volume de logements dit à loyer abaissé, ou respectivement de logements qui au terme des 15 ans sortent du loyer abaissé mais restent sous contrôle, que l'on pourra, à long terme, garantir à l'ensemble de la population montreusienne la capacité de se loger à Montreux.

M. le Municipal Alain Feissli répond donc à M. Emmanuel Gétaz que la Municipalité est attentive à l'ensemble de ces aspects-là et a fixé la norme cantonale de loyer abordable comme étant la norme communale.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz remercie M. le Municipal Alain Feissli pour ses explications, et il aimerait y réagir sur plusieurs points.

Tout d'abord M. Gétaz pense que si l'Office cantonal du logement définit des références, des normes, cela ne veut pas dire que, ici à Montreux, on soit tenu de les suivre. C'est une décision politique, et en l'occurrence l'on parle de bâtiments qui sont des bâtiments communaux, qui sont au bilan de la Commune de Montreux et non pas des coopératives ou d'autres formes de logements qui pourraient tout à fait être soutenus également par d'autres fonds. Il s'agit ici de nos propres bâtiments, et M. Gétaz pense donc que nos décisions sur ce plan-là peuvent être clairement politiques pour indiquer également une préoccupation.

Montreux n'est pas un grand propriétaire d'appartements, contrairement à la ville de Vevey qui possède, comme on le sait, les tours de Gilamont. On a que très peu d'appartements disponibles sur le marché et par conséquent M. Gétaz pense que l'on a une responsabilité d'autant plus grande de maintenir un loyer de référence moyen pour ces appartements-là, qui tiennent compte des critères qu'il a évoqués tout à l'heure, la notion du terrain communal, la notion de bâtiments financés par les impôts précédents, etc., et évidemment la préoccupation de pouvoir assurer, notamment aux personnes âgées qui ont vécu sur cette commune, de pouvoir y rester.

Et l'on a intérêt à ce que les personnes qui se retrouvent seules par exemple, aient la possibilité de loger dans des appartements plus petits, et l'on est exactement sur ce genre d'exemple avec les cas dont l'on se préoccupe ce soir, car de cette manière, plutôt que de craindre de quitter un appartement trop grand, ne trouvant pas d'appartement plus petit à un loyer vraiment clairement abordable pour une personne avec des revenus modestes, et bien la personne restera dans un appartement trop grand pour elle, simplement parce que le loyer y a été fixé il y a fort longtemps et qu'il est resté relativement bas.

Donc on va à l'inverse de la mécanique qui devrait encourager notamment les personnes âgées à pouvoir rester sur la Commune, à des loyers abordables et notamment grâce aux quelques appartements que l'on a en tant que propriétaire.

M. Emmanuel Gétaz aimerait encore rappeler une chose. Il s'élève clairement contre l'idée que l'aide individuelle au logement soit la mécanique permettant aux gens de continuer à se loger sur la Commune de Montreux. Il ne défend pas l'idée d'un logement systématiquement assisté socialement, assisté par des montants communaux, alors que l'on pourrait mettre à disposition sur le marché un certain nombre de logements que les gens pourraient payer eux-mêmes, sans devoir faire des demandes d'assistance sociale.

Et finalement, M. Emmanuel Gétaz aimerait dire que l'on a, de temps en temps, la possibilité d'indiquer notre préoccupation de maintenir des loyers relativement bas sur la Commune de Montreux. On sait très bien que tout ce qui s'est passé sur la Commune depuis de nombreuses années, c'est systématiquement des rénovations avec des hausses massives de loyer.

Il en veut pour preuve, par exemple, un cas qui avait été relevé par Mme Irina Gote, d'une maison qui a été entièrement transformée et dont les coûts des loyers ont explosé.

Lorsque l'on est propriétaire, M. Gétaz pense que l'on pourrait donner une indication politique de notre volonté de maintenir des loyers bas.

Il aimerait dire une dernière chose, après il se taira, c'est que l'on a que peu d'appartements, et par conséquent fixer un loyer par m² à Fr. 200.-, par exemple, au lieu de Fr. 220.-, Fr. 240.- ou Fr. 260.-, c'est une indication politique forte, et en même temps, pour les comptes communaux, cela ne changera pratiquement rien.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Corbaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, les membres de la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 31/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 90'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 90'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 350.3303 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 69 OUI, 7 NON et 8 abstentions.

6.5 sur le préavis No 32/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz. (Rapp : M. Yves Laurent Kundert) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Avec une surélévation d'un étage de cet édifice, nous parons au plus pressant et en urgence en matière de « classes » destinées à nos élèves tout en assainissant l'enveloppe thermique et les fenêtres de ce bâtiment.

La solution retenue par la Municipalité nous satisfait dans le sens qu'une surélévation supplémentaire aurait un coût disproportionné selon les informations reçues de par vos services.

Satisfaction également de constater que l'énergie photovoltaïque sera incorporée à ce projet.

Nous saluons ici la volonté de mise à niveau énergétique des bâtiments communaux par la Municipalité, tout en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de favoriser autant que possible les artisans locaux lors de cette réalisation.

Le groupe UDC se prononcera favorablement à l'octroi de ce crédit d'étude pour ce projet.

Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

Au vote, c'est à l'unanimité que le préavis No 32/2015 est adopté.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 32/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la réalisation de la surélévation et l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres, de l'un des bâtiments du collège d'Etraz ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 210'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON et 0 abstention.

6.6 sur le préavis No 33/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005. (Rapp : M. Christian Gagnat) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Christian Gagnat, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le préavis No 33/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005,
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le présent préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité à la suite des dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et des divers orages et intempéries de juillet et août 2005 et prendre acte des divers investissements déjà réalisés ;
2. de régulariser le compte d'investissement No 200.501.005, ouvert en 2005, en octroyant à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues ;
3. de prendre acte que cet investissement a été financé, entre 2005 et 2012, par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte de bilan 9282.001 « Réserve générale pour investissements futurs » ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 2 NON et 1 abstention.

6.7 sur le préavis No 34/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux. (Rapp : Mme Susanne Lauber Fürst) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la législature à venir, c'est un vrai programme de réjouissances. Plus de 2 ans de travaux pour un montant de 5 millions. Pour avoir une idée un peu plus précise de ces importants travaux d'infrastructures, il faut se rappeler le chantier de la rue du Pont avec tous ses imprévus ainsi que l'avenue Belmont avec ses nombreux problèmes de circulation.

Le groupe UDC restera attentif aux solutions proposées sur l'axe routier Glion - Caux, il est hors de question que les utilisateurs subissent ce chantier. Des solutions existent, à vous de nous les proposer.

Le groupe UDC soutiendra ce crédit d'étude de Fr. 255'000.- ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

C'est à l'unanimité que les commissaires vous proposent d'accepter ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 34/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude relative à l'élargissement, l'assainissement et le renforcement des estacades ainsi que le renouvellement des réseaux souterrains et de la chaussée de la rue du Temple à Montreux ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 OUI, 0 NON et 0 abstention.

6.8 sur le préavis No 35/2015 relatif au budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la Commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

L'assemblée a accepté ce budget à l'unanimité.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 35/2015 de la Municipalité du 25 septembre 2015 au Conseil communal relatif au budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'adopter le budget 2016 de la Communauté d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 2 NON et 3 abstentions.

6.9 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Bibiana Streicher concernant la mise en place de caméras de surveillances dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux. (Rapp : M. Christian Gaignat);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La sécurité de nos concitoyens est une des prérogatives importantes de notre groupe politique. D'ailleurs nous étions intervenus en plénum sur ce sujet lors de la construction de la Maison de quartier à Clarens en date du 24 avril 2013, ainsi que le 5 mars 2014 sur le postulat de Monsieur Olivier Mark consistant à rétablir la sécurité à Montreux.

Heureusement Montreux est encore épargnée par une criminalité qui ne cesse de préoccuper les édiles des grandes villes de Suisse.

Montreux, troisième ville de notre canton, se doit d'être attentive à ce phénomène qui péjore la qualité de vie de nos habitants.

Malheureusement, force est de constater que les incivilités dont sont victimes nos concitoyens, sont de plus en plus fréquentes dans notre région

Si les statistiques tentent à me donner tort sur ce sujet, il serait naïf et surtout irresponsable de fanfaronner en disant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

En effet, bon nombre de ces incivilités ne figureront jamais dans les statistiques de l'ASR, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte, estimant que le déplacement ou les tracasseries administratives sont trop contraignantes.

Bien que la sécurité soit du domaine de l'ASR, il est important que notre Conseil garde un œil avisé sur ces problèmes.

A ce titre et pour votre information, une motion a été déposée à l'ASR le 12 juin 2014 par moi-même, en collaboration avec Madame Carole Grangier sur le sujet d'une analyse spécifique et ciblée des périmètres à risques sur le domaine de l'ASR. Les premiers résultats chiffrés devraient être bientôt disponibles dans le rapport de gestion de l'ASR.

Loin de moi l'idée de « fliquer » nos concitoyens avec la pose de caméras, aux 4 coins de notre ville, mais force est de constater qu'il est nécessaire d'analyser et de chiffrer les mesures qui pourraient être prises afin de palier « autant que faire se peut » à une recrudescence de criminalité et d'incivilités sur le territoire de notre commune.

Pourquoi ne pas entrer en matière sur une réflexion consensuelle de moyens adaptés aux spécificités de notre ville, en dotant celle-ci de techniques modernes et non invasives en matière de prévention, tout en respectant la sphère privée.

D'autres mesures sont à prendre rapidement, l'ASR l'a bien compris. Une présence policière accrue dans les zones dites à risques est indispensable.

Un poste de police à Montreux est une nécessité dans un proche avenir.

Je le répète, il est préférable de prévenir que de guérir.

Le groupe UDC soutiendra donc la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre est divisé quant à la prise en considération de ce postulat.

Une présence accrue sur le terrain est absolument indispensable pour améliorer le sentiment d'insécurité, mais une telle mesure peut très bien être accompagnée par la pose de caméras de surveillance. Les deux ne s'excluent pas et devraient dès lors être considérés comme complémentaires, voire même s'intégrer au sein d'un éventuel concept de sécurité de proximité applicable à l'ensemble de la région Sécurité Riviera.

Nous nous permettons de plus de relever le fait qu'en soi, la décision d'augmenter ou non les effectifs de Police Riviera relève de la sphère de compétence intercommunale, de même que l'établissement d'un éventuel concept de sécurité régional. Par contre, la demande d'installer des caméras de surveillance relève quant à elle de la compétence municipale.

Inviter ou non notre Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place une ou plusieurs installations de vidéosurveillance est par conséquent la seule décision que nous ayons la compétence de prendre ce soir.

Il serait donc faux d'interpréter l'éventuelle prise en considération du présent postulat comme s'opposant à l'augmentation des effectifs de police et à la création de nouveaux locaux.

A ce propos, je me réfère au rapport qui dit en page 2, à la fin du 3^{ème} paragraphe : « L'engagement d'un poste supplémentaire serait actuellement en discussion à l'Association Sécurité Riviera, en fonction des budgets à adopter. Le coût des installations nécessaires demanderait une augmentation du budget ».

Donc là il semblerait que l'on va devoir, si je comprends bien le rapport, augmenter ou trouver des locaux supplémentaires pour nos policiers.

Enfin, je me permets de revenir sur un point abordé en commission, mais peut-être pas suffisamment développé dans le rapport. On voit au 2^{ème} paragraphe que : « Les images des caméras ne peuvent pas être utilisées, sauf dans des cas précis, suivant le règlement communal, d'autant plus qu'il n'y a pas d'enregistrement pour l'instant ».

Alors évidemment que des caméras qui n'enregistrent pas d'images ce n'est pas très utile, d'autant plus que le cas précis dans lequel on peut utiliser les images, c'est dans le cas où il y a une procédure judiciaire. Il suffit donc de déposer une plainte pénale et que la procédure judiciaire s'enclenche si la plainte est sérieuse, pour que l'on puisse utiliser les images qui seraient enregistrées.

La réglementation en matière de vidéosurveillance sur le domaine public est certes relativement contraignante, mais pas pour autant impossible à respecter, et ce du point de vue tant des exigences résultant de la loi cantonale ou du règlement d'application de cette dernière, que celles résultant du règlement intercommunal.

Par conséquent, je vous l'ai dit, Montreux Libre est divisé en raison de la question de l'opposition avec l'engagement éventuel de nouveaux collaborateurs à Sécurité Riviera et dès lors nous n'avons pas de recommandation de vote particulière.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Anne Saito donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je souhaite dire que je pense que tous les groupes politiques ici présents ont à cœur la sécurité du citoyen.

Lors de cette commission on nous a assurés que l'effectif policier serait augmenté, que la zone de la gare n'était pas spécialement une zone à risques, et je souhaiterais ici mentionner les différences entre incivilité et criminalité.

Nous pensons, en ce qui concerne les incivilités, que la présence de policiers qui patrouillent et de policiers qui notamment sont présents au bord du lac, sur le site du Marché couvert, que ceci est dissuasif pour les incivilités.

Pour le reste, en ce qui concerne l'enregistrement effectué par des caméras, nous rejoignons ce que notre collègue prédécesseur a dit.

Et, en dernier lieu, nous pensons qu'installer des caméras à la gare peut donner un faux signal de zone de danger à la population, ce qui sera donc inefficace. Merci ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet déclare qu'effectivement il fait partie de la minorité du groupe Montreux Libre qui n'est pas très favorable à ces caméras de vidéosurveillance. Il

reste intimement convaincu que c'est un poste de police et un effectif supplémentaire qu'il faudrait au centre de la ville.

Il voudrait juste faire une suggestion, au cas où ce préavis devrait être accepté. Il a entendu les problèmes posés par les enregistrements des caméras, mais on a ici à Montreux une chance énorme d'avoir trois grands écrans disponibles aux entrées de la ville et il suggérerait, le jour où l'on mettra en place le règlement pour les caméras de vidéosurveillance, de diffuser en direct les images des caméras de vidéosurveillance sur ces trois écrans.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ne nous y trompons pas, c'est un leurre de croire que les caméras impressionnent les personnes malintentionnées. Deux villes de la Riviera, Vevey et La Tour-de-Peilz, ont d'ailleurs, ces derniers mois, rejeté des postulats similaires. Les raisons ? La présence sur le terrain et une bonne visibilité sont les solutions qui sont vraiment rassurantes et efficaces. De plus, les chiffres de Sécurité Riviera présentés par M. Walther lors de la commission ne montrent pas de problèmes majeurs ni d'augmentation significative.

Je comprends bien l'émotion qui a poussé notre collègue à déposer ce postulat. Mais l'effet dissuasif de ces caméras n'est que très relatif. En effet, une personne malintentionnée apprendra vite à opérer dans une zone non couverte par des caméras. Je vous assure de plus que nous aurons des coûts élevés en réparation de caméras à cause du vandalisme, comme c'est le cas pour celles en fonction actuellement à l'Aquabelle.

Ne donnons donc pas à la Municipalité comme seul et unique moyen de réponse la pose de caméras de surveillance. Laissons-les, comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, mener des réflexions au cas par cas pour trouver la solution la plus adaptée. Le groupe socialiste vous invite donc à rejeter la prise en considération de ce postulat.

Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Emmanuel Gétaz, quand il entend les prises de position ce soir, se demande bien pourquoi le postulat qu'il avait déposé pour que l'on analyse une vraie politique de police de proximité, avec un poste de police au centre de Montreux, agglomération de 8 à 9 mille personnes, ville touristique qui accueille des centaines de milliers de gens durant les festivals notamment, pourquoi ce postulat n'a pas été accepté, qui posait les bases de ce qui pourrait ensuite être complété par des caméras à certains endroits stratégiques.

Parce que ce qui est proposé ce soir c'est d'étudier la pose de caméras, compétence communale, alors que tout le concept de sécurité est intercommunal, et par conséquent on nous dit en gros qu'il faut étudier la pose de caméras, sachant que si ces caméras tournent à vide, s'il n'y a pas des gens pour regarder ces images et bien évidemment elles n'auront aucun effet pour permettre d'intervenir rapidement. Elles pourront tout au plus, dans certains cas bien précis, être utilisées ultérieurement lorsque le délit a eu lieu, alors que l'idée de poser d'abord une base, une base visible présente, une police de proximité avec des locaux, avec un endroit où l'on peut venir

dire ce qui se passe, parler avec les gens, serait la meilleure solution de départ pour ensuite compléter un dispositif éventuellement avec des caméras, là où cela est nécessaire, caméras que les gens, notamment dans ce fameux poste de police, devraient pouvoir regarder pour pouvoir intervenir rapidement.

Alors si certaines ou certains souhaitent ce soir soutenir l'idée d'étudier la pose de caméras de surveillance sur le territoire communal, M. Emmanuel Gétaz aimerait qu'ils le fassent en pensant à la logique du système. La logique c'est d'avoir plus de monde, et des gens qui sont là soit pour intervenir sur le terrain immédiatement, soit en complément ou accessoirement pour s'appuyer sur les images des caméras, pour voir certains endroits difficiles, avec une capacité d'intervention augmentée.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther profite d'avoir la parole après M. Emmanuel Gétaz, pour rappeler que tout comme lui, la Municipalité est pour plus de présence là où il le faut, mais cette présence est essentiellement utile à l'extérieur, et c'était un des grands objets du débat par rapport à : faut-il ou pas un poste de police à la gare de Montreux ? Mais effectivement aujourd'hui le débat concerne les caméras.

La Municipalité recommande au Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat, mais absolument pas parce qu'il y a un blocage idéologique par rapport à cet outil, mais simplement parce que ce n'est qu'un outil.

Il a été expliqué en commission que toutes les bases réglementaires existent pour mettre des caméras, mais il faut qu'il soit démontré qu'il y a un problème sécuritaire à un endroit précis, et que la meilleure réponse c'est la vidéosurveillance.

En l'occurrence, dans le postulat ou dans son développement on n'a pas eu l'occasion de voir où il y avait réellement un problème dans un endroit ciblé, et donc à plus forte raison on n'a pas eu la conviction que la meilleure réponse c'était l'installation de caméras.

Pour imaginer finalement le postulat propose d'acheter un outil avant de vraiment savoir à quoi il va servir. Alors c'est toujours un outil supplémentaire, cela ne s'oppose pas à d'autres outils, mais on voit bien que l'on prend le problème par le mauvais bout.

Alors on peut le croire ou pas, M. René Chevalley a dit que les statistiques valaient ce qu'elles valaient, qu'elles n'augmentaient pas mais qu'en fait il avait l'intime conviction que cela augmentait quand même, mais ce n'est pas cette vision-là qu'a Police Riviera. Les différents périmètres de la commune sont analysés régulièrement, on a ces chiffres, mais encore une fois c'est sur la base de ces chiffres qu'il y aura analyse s'il y a un problème et qu'un outil sera proposé, mais l'on ne va pas commencer par dire il faut l'outil et après on verra bien à quoi il sert.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger voulait quand même souligner, par rapport à l'intervention de M. le Municipal Caleb Walther, que le rapport de la commission propose notamment le Marché couvert comme lieu concret. Evidemment il faut savoir où poser les caméras, mais du moment que l'on a défini un certain nombre de lieux concrets grâce par exemple à l'analyse des périmètres à risques de Sécurité Riviera, et bien ensuite il est tout à fait possible de poser des caméras sans qu'il y ait eu un triple meurtre avec quadruple prise d'otages à un endroit en particulier.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il a vraiment de plus en plus de peine à comprendre l'argumentation de M. le Municipal Caleb Walther. Il l'entend dire que d'une part les caméras ne servent à rien, c'est un outil qui n'a pas de but dans le fond, d'autre part qu'il est absolument inutile de créer un poste de police à Montreux pour avoir une police de proximité et avoir une intervention sur le terrain en tout temps et de manière beaucoup plus subtile que simplement des patrouilles qui passent de temps en temps ou parfois plus régulièrement sur le territoire. M. Gétaz rappelle qu'un poste de police c'est aussi un endroit, comme il l'a déjà dit tout à l'heure, où l'on peut aller pour parler avec les gens, et que cela n'a rien à voir avec le passage d'une patrouille.

Mais surtout, si M. Emmanuel Gétaz essaie de bien comprendre M. le Municipal Caleb Walther, donc les caméras ne servent à rien, il ne faut surtout pas augmenter de quelque manière que ce soit la présence de police de proximité à Montreux, et en même temps il dit que Sécurité Riviera se préoccupe des statistiques etc. Mais M. Emmanuel Gétaz n'a pas envie de se préoccuper des statistiques, et surtout il a envie de régler le problème spécifique à Montreux.

Or, ce qui n'est pas dit à son avis, par M. le Municipal Caleb Walther dans sa position de membre du CoDir de la structure Sécurité Riviera, c'est que simplement les petites communes ne veulent pas engager le moindre financement supplémentaire en faveur des grandes communes. Donc le système est bloqué, et si l'on n'exige pas avec force une structure plus solide, plus visible et qui répond à nos demandes, et que l'on ne soit pas défendu au niveau du CoDir on n'obtiendra jamais rien ou alors des caméras sans personnel supplémentaire pour analyser les images, et évidemment que dans ce cas-là ces caméras ne servent à rien.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet, pour une fois, va dans le sens de M. le Municipal Caleb Walther et de la Municipalité, et il ne cache pas qu'il est enchanté des recommandations données à ce Conseil, parce qu'il est parfaitement correct de d'abord savoir ce que l'on souhaite faire et de quelle façon on souhaite utiliser ces caméras. Il y a des exemples patents qui sont sortis ces derniers temps. La ville de Saint-Gall a investi des centaines de milliers de francs dans la pose de caméras de vidéosurveillance, et ils ont maintenant commencé leur démontage ! Cela a même fait la une de la presse.

En définitive ils se sont rendus compte que là où elles étaient posées elles étaient totalement inutiles et deuxièmement qu'elles avaient permis de résoudre extrêmement peu d'affaires en regard des investissements faits, et des coûts récurrents qu'elles génèrent chaque année.

M. Privet va citer une ville beaucoup plus importante, la ville de Lyon. Alors il faut s'imaginer les français, par rapport à la vidéosurveillance, ils ont quadrillé leur ville et résultat des courses, rapport de la Cour des comptes française, ces caméras de vidéosurveillance ne servent à rien, sont inutiles et n'ont pas apporté les espérances attendues. Donc, M. Christophe Privet trouve que les propos qui viennent d'être tenus, qui disent qu'il faut d'abord avoir une analyse précise des lieux où l'on en aurait une utilité, sont effectivement pour lui les premières bases à poser avant d'imaginer de dépenser Fr. 10.-, ce que l'on va par la suite, à son avis, très largement regretter, à moins que, encore une fois, l'on diffuse à titre expérimental les images sur nos trois fameux tableaux aux entrées de la ville.

La discussion continue.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'objectif général d'un système de vidéosurveillance c'est de contribuer à la sécurité de biens et/ou de personnes. Cette contribution peut se focaliser sur diverses composantes souvent imbriquées.

- 1) La prévention de la criminalité.
- 2) La sécurité routière.
- 3) La sécurité industrielle.
- 4) La sûreté.

Au titre de la sûreté, divers lieux, sites industrielle, installations stratégiques, objets du patrimoine sont vidéosurveillés pour prévenir les intrusions et les dégradations de la part de personnes malveillantes.

Premier bilan : A ce jour, plusieurs études statistiques notamment commandées par Scotland Yard ont tenté d'établir un bilan des politiques de surveillance. En Grande Bretagne la multiplication des caméras a été jugée coûteuse et s'est heurtée au manque de personnel pour analyser ces informations.

En France, comme l'a dit mon préopinant, plusieurs initiatives se sont également heurtées aux coûts et aux difficultés de mise en œuvre qui les ont conduites à l'échec. C'est le cas notamment de l'équipement de la Dalle du Val-Fourré à Lyon.

De plus, plusieurs associations et groupes politiques ont critiqué le recours à la vidéosurveillance qualifié de « liberticide » et de « solution de facilité évitant de s'attaquer aux vrais problèmes ».

En Suisse, la loi fédérale sur la protection des données et le droit du travail protège d'un usage abusif des caméras, pour tous dans le premier cas, pour les salariés dans le second.

Par exemple, il est interdit de diriger une caméra d'un lieu public vers les employés y travaillant, mais les contrôles sont faibles ou inexistants.

L'utilisation de caméras vidéo de surveillance est soumise à la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Dès lors, que l'image filmée se rapporte à une ou plusieurs personnes identifiées ou identifiables, que les images fassent ou non l'objet d'une conservation, les traitements effectués (capter, transférer, visionner en direct ou à posteriori, conserver des images) doivent respecter les principes généraux de protection des données. Les données collectées et enregistrées ne doivent être accessibles qu'aux personnes autorisées, c'est-à-dire le responsable de l'installation, et ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que la protection des personnes ou biens. De plus, chaque installation doit être clairement indiquée, et ce par des panneaux indiquant la vidéosurveillance.

Toutefois, il n'existe pas de loi régissant clairement l'utilisation de caméras dans le domaine public. Il est de la compétence des cantons de légiférer en matière de vidéosurveillance.

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat dans sa majorité ».

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther s'excuse d'intervenir une seconde fois, mais il voulait juste apporter une précision par rapport aux propos de M. Emmanuel Gétaz.

Sécurité Riviera est une association intercommunale qui fonctionne bien, elle arrive à engager des frais malgré les "méchantes" petites communes. Pour preuve, si l'on se fie au budget qui a été proposé et accepté par le Conseil intercommunal pour l'année prochaine, on peut voir qu'il y a la formation de 7 aspirants qui sont sortis de l'effectif usuel. Cela signifie qu'à terme il y a cette volonté d'avoir effectivement plus de policiers, pas simplement un de plus, mais potentiellement jusqu'à 7 de plus, ce qui montre bien qu'il y a une compréhension partagée sur l'ensemble de la Riviera des besoins en terme de police, y compris de police de proximité qui est un des fondements de l'organisation.

La discussion continue.

Mme Bibiana Streicher relève que l'on sent bien qu'il y a quand même toujours un sentiment d'insécurité dans la population montreusienne, suite aux divers délits qui se sont passés tout au long de ces dernières années, et il ne lui semble pas que cela a disparu.

Toutefois, elle a bien compris qu'il y a des démarches qui sont en cours, et en tant que postulante elle se réjouit de voir les résultats de l'ASR, parce qu'elle estime qu'il y a quand même un problème de sécurité qui est présent, qu'il faut faire quelque chose, et elle se réjouit de voir la suite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gagnat, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

Dès lors, c'est par 5 OUI, 4 NON et 1 abstention, que la commission a décidé d'accepter la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président déclare que le Conseil va voter si OUI ou NON il souhaite prendre en considération le postulat de Mme Streicher, et espère que l'énoncé a été clair cette fois. Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat par 17 OUI, 62 NON et 7 abstentions.

6.10 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Daniel Manzini : Traversée de Clarens : « entre incohérence et incompréhension ». (Rapp : M. Yanick Hess).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier tous les membres de la commission qui ont bien voulu soutenir mon postulat.

Lors de nos échanges en commission, j'ai été très étonné d'apprendre que le contrat d'entretien avec l'entreprise Siemens, qui gère l'aspect informatique des feux de

signalisation, ne répond pas à la demande de nos autorités. Ce fournisseur ne se plierait pas volontiers aux demandes de modifications souhaitées par nos services.

En clair, tout paraît très compliqué, alors que des mesures simples et peu coûteuses pourraient être mise en place et très rapidement.

J'en veux pour preuve la proposition qui a été faite en commission de corriger l'incohérence que nous vivons actuellement au bas de la Rue des Pléiades, entre le site de la future grande Place de Clarens et l'entrée du parking du centre commercial de la Migros.

Aujourd'hui la Rue des Pléiades est bidirectionnelle sur l'ensemble de son tronçon, sauf sur ses dix derniers mètres, empêchant de pouvoir déboucher sur la Rue du Lac.

Il suffirait de supprimer le panneau d'interdiction pour fluidifier le trafic de ce secteur. Proposition a aussi été faite en commission se supprimer les trois places de parc qui gênent la visibilité à la sortie du parking de la Migros, qui plus est dans une zone actuellement en chantier.

Il s'agit d'une mesure simple et peu onéreuse à mettre en place. Je m'engage d'ailleurs à fournir le tournevis pour enlever ce panneau d'interdiction et le pot de peinture pour la signalisation au sol.

Et tout ceci gratuitement.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Personnellement, je ne m'opposerai pas au postulat. Que la Municipalité nous fasse connaître dans un rapport ses intentions dans ce domaine ne me paraît pas inutile.

Cependant, je regrette que rien ne soit dit, ni dans le postulat ni dans le rapport de la commission, de la mobilité douce.

Peut-on encore de nos jours réfléchir à des nouveaux aménagements sans penser notamment aux cyclistes? A mon sens, on devrait étudier, par exemple vers le Pierrier, en face du dépôt des bus, l'installation de feux permettant aux cyclistes de partir avant les autres véhicules. Ce type de feu existe déjà à l'entrée est de Montreux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les transports publics, on devrait songer à améliorer l'interface entre la ligne 214 des VMCV, donc Blonay-Chailly-Clarens et 201 Vevey-Villeneuve.

L'arrêt de la ligne 201 des trolleybus direction Montreux est relativement éloigné de l'arrêt de la ligne 214 et les personnes qui changent de bus doivent traverser la route. Le temps de battement étant faible, cette situation pose des problèmes à de nombreux usagers, notamment aux personnes âgées. Ici aussi, il faudrait étudier des améliorations. Pourquoi pas, par exemple, ne serait-ce pas le bus venant de Chailly qui déclencherait le vert pour les piétons? Je pense donc qu'il faut étendre un petit peu le champ du postulat.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous propose de prendre ce postulat en considération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 1 abstention.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

7.1 No 37/2015 relatif au budget communal ordinaire pour 2016. (date de la commission des finances : le lundi 2 novembre 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. le Municipal Pierre Rochat donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'ai le plaisir en fait d'ouvrir ce débat sur le budget 2016.

Une nouvelle fois, votre Municipalité a le plaisir de présenter un budget, certes optimiste, mais sincère et quasiment équilibré. La marge d'autofinancement augmente légèrement à Fr. 3,9 millions et le déficit comptable reste à 2,3 millions soit à moins de 2% de l'entier de nos charges, lesquelles s'élèvent à quelque 140 millions.

Vous trouvez ces éléments tant dans le préavis, ainsi que résumés, dans le communiqué de presse qui vous a été adressé. L'objet a d'ores et déjà été présenté à la Commission des finances, laquelle aura tout loisir, au cours de ses séances à venir, de nous poser les questions complémentaires qui la préoccupent, ainsi que relayer les vôtres, de ce soir ou de plus tard si c'était nécessaire.

Cela dit, en bref, j'ajouterai encore que :

Les charges sont contenues au mieux, mais respectent les choix du Conseil. Je pense en particulier à la Maison de quartier, à la politique de la petite enfance, aux effets des investissements, qui naturellement ont des conséquences sur l'exploitation et toutes ces charges qui évoluent aussi au gré de décisions antérieures, je pense au statut du personnel qui nous impose un certain nombre d'évolutions, les charges impératives, les décisions impératives et/ou les décisions prises en d'autres lieux comme l'ASR ou l'AVSAD, pour n'en citer que quelques-uns, l'ASR étant bien connue, l'AVSAD étant le service des soins à domicile.

Les recettes ont été analysées avec rigueur, mais objectivité. Le profil général des contribuables montreusiens, tous impôts confondus est, comme on le sait, relativement diversifié et le nombre d'habitants augmente légèrement ce qui nous autorise justement à l'optimisme, d'autant plus que, et la Commission des finances pourra s'en rendre compte, les indicateurs qui ont été mis en place pour observer l'évolution des comptes 2015 nous font constater que l'exercice 2015 est plutôt satisfaisant en l'état.

Pour le reste, le programme d'investissement se poursuit comme prévu avec, heureusement, une légère réduction de l'enveloppe projetée vu que plusieurs projets sont en phase finale d'exécution.

Enfin, de très nombreuses opérations comptables, la Commission des finances aura bien l'occasion de se pencher dessus, impactent ce budget et pourront être expliquées en commission, telle la sortie du Centre social intercommunal du ménage communal, la baisse donc de charges et de recettes ou les nécessaires écritures correctives des effets péréquatifs basés sur des données effectives des exercices antérieurs ou projetés pour ce qui est à venir.

Vous m'avez compris, je ne vais pas plus loin dans le détail, la Commission des finances se penchera sur toutes ces questions. Je m'arrête là en n'oubliant pas de remercier mes collègues de la Municipalité et leurs services, de même que les Services des Finances et des Ressources Humaines pour la part importante qu'ils ont prise aux travaux de préparation de ce budget 2016, et je me réjouis de travailler ces prochaines semaines avec la Commission des finances. Merci de votre attention ».

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Montreux, ville heureuse ?

Oui, car la qualité de vie y est certainement une des meilleures de la région, avec en plus la gratification d'une météo estivale où les palmiers retrouvent leurs significations !

Montreux peut-elle avoir le sourire ?

Oui presque, car en ces temps difficiles économiquement parlant, notre grand argentier nous a concocté un budget 2016 presque équilibré qui ne diffère que de très peu à celui de 2015 sur le résultat final.

Même si un budget reste un budget, le groupe UDC se plaît à souligner l'excellent travail effectué par la Municipalité et de ses services, afin de « compresser » les charges, prouvant ainsi qu'il a bien entendu notre message émis lors de la présentation du budget 2015.

Ce budget 2016 réduit les dépenses des biens, services et marchandises d'un demi-million, et nous tenions à le souligner.

Bonne surprise, il en va de même pour l'aide sociale qui avait pris l'ascenseur en 2015, impactant ainsi également les aides et subventions qui représentent tout de même plus de 20 millions.

Au chapitre des recettes, la hausse des rentrées projetées correspond à une estimation réaliste que l'on peut qualifier de « prudente ».

Le groupe UDC est satisfait de constater la volonté d'une Municipalité préoccupée par la pertinence de la gestion des deniers publics et nous l'encourageons à persévérer dans cette vision. De gros défis financiers nous attendent, qu'on se le dise !

Merci de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR salue un budget réaliste mais prudent dans l'optique des objectifs fixés pour le futur.

Nous félicitons la Municipalité pour ce budget de fonctionnement cohérent, malgré une hausse des charges découlant des investissements récents votés par notre Conseil.

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances dans l'examen de ce budget et nous nous réjouissons d'étudier son rapport. Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au stade actuel de la procédure, le groupe Montreux Libre n'a pas de grief à l'encontre du projet de budget 2016, pris dans son ensemble.

Nous nous permettrons le cas échéant de revenir sur quelques postes en particulier suite aux travaux de la CoFin.

Ce projet de budget 2016 (ou plutôt projet 2015 v 2.0) étant très proche de la version 2015 1.1, un certain nombre d'algorithmes développés dans mon programme de l'année passée trouvent une application ici.

Je vous en livre une courte version « *shareware* » :

Bien que la marge d'autofinancement soit positive, le résultat est négatif : on prévoit un déficit. Était-il dès lors bien sage de mettre à jour le taux d'imposition en le diminuant d'un point, comme la majorité de cette assemblée en a décidé l'année passée ?

Comment financerons-nous les très importants investissements « *hardware* » tels que le 2M2C, le réaménagement de la Rouvenaz, de la place de la Gare, etc. avec une marge d'autofinancement relativement faible par rapport au coût total prévisible de ces futurs travaux ?

Enfin, nous félicitons la Municipalité pour sa bonne maîtrise des charges, qui permet de pouvoir compter sur des outils budgétaires stables ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica, avant son intervention, se permet juste de revenir sur les propos de M. René Chevalley qui après avoir qualifié notre Commune d'insécure, lors du débat sur les caméras, vient de la qualifier de ville heureuse...

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est satisfait que le budget présenté soit équilibré. Nous nous réjouissons du respect du statut des employés communaux ainsi que de la bonne gestion à laquelle participent également les Municipaux socialistes, en y prenant et en y assumant leurs responsabilités, ainsi que bien entendu M. le Municipal Caleb Walther.

Un élément attire toutefois notre attention et nous fait nous poser un certain nombre de questions. Il s'agit de l'abaissement de la nature de charges 31 par rapport au budget 2015, et ceci en regard de l'entretien du patrimoine communal.

En effet, ces dernières années, habitude a été prise de présenter un budget avec un montant pour l'entretien du patrimoine relativement bas et de revenir durant l'année avec des préavis dits « de rattrapage ». Or nous constatons que cette provision spécifique n'a pas pu être alimentée lors du bouclage de l'exercice 2014 et que, conséquemment, la méthode appliquée par la Municipalité depuis près de 15 ans est aujourd'hui caduque, la provision étant épuisée.

Dès lors, en regard des investissements en cours et des nombreux projets annoncés, nous serons particulièrement attentifs à ce que l'entretien général de notre patrimoine ne soit pas mis sur la touche par la Municipalité.

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances ».

La discussion continue.

M. Bassam Degerab déclare que le groupe des Verts manifeste aussi sa satisfaction en voyant les charges contenues.

Il remarque que malgré toute la prudence, les recettes évaluées semblent optimistes. La marge d'autofinancement augmente malgré un budget négatif. La seule chose qu'il aimerait soulever c'est que la baisse d'un point du taux d'imposition devrait être plus considérée par rapport aux comptes de la Commune et non par rapport au budget. Merci ».

La discussion continue

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues, Madame, Messieurs les membres de la Municipalité,

Mon intervention au sujet du budget 2016 de notre ville, n'est pas pour compléter les propos de mon collègue Alexandre Steager. Propos que j'approuve et à mon tour je félicite la Municipalité pour l'excellente maîtrise de son budget pour l'année 2016.

Cependant, je dois avouer être quelque peu remonté de constater que les mauvaises habitudes ne changent pas. Dès que l'on baisse un peu la garde à l'égard de la Municipalité, cette dernière en profite pour glisser dans les lignes budgétaires des dossiers problématiques, espérant de cette façon que ça passe comme une lettre à la poste vu que ce sera traité dans un budget de plus de CHF. 140'000'000.- et que ces lignes budgétaires sont noyées dans un document qui aligne des chiffres et explications sur exactement 111 pages.

Je suis remonté, car à nouveau, dans le cadre de la décharge des « Saviez » et ses jus de lixiviat, on retrouve à nouveau 5 lignes budgétaires pour un total de CHF 260'000.-.

Cependant, autant je ne suis pas intervenu l'année dernière sur ce dossier et la ligne budgétaire qui était déjà de CHF 250'000.- n'étant pas détaillée et aussi dans un objectif de laisser la Municipalité continuer à aller de l'avant avec son groupe de travail sur ce dossier, autant cette année, j'ai de la difficulté à ce que ce dossier continue à être traité par le budget et uniquement connu par un cercle fermé de Conseillers communaux. Ce d'autant plus qu'il est bien précisé qu'une partie des montants vont

servir à de nouvelles études pour la deuxième étape du projet, mais qu'elle comprend aussi une nouvelle phase de test.

Je me demande si la Municipalité a « oublié » le débat-fleuve de ce Conseil suite à mes deux interpellations de 2012. Interpellations suivies par une résolution acceptée par une majorité de ce Conseil en date du 7 novembre 2012 au sujet de la décharge des Saviez et de ses jus de lixiviats.

La résolution votée par ce Conseil était pourtant précise, je vais la relire pour rafraîchir la mémoire :

«Le Conseil communal de Montreux, qui a voté deux crédits en vue de l'assainissement de la décharge des Saviez, exprime sa préoccupation sur la manière dont est conduit cet assainissement.

La publication d'un rapport indépendant met en évidence les risques provoqués par la méthode d'aspersion de lixiviats sur la décharge. Il attend de la Municipalité de Montreux une grande attention sur la manière dont les deux crédits votés sont utilisés par le canton. Il espère être informé sur la méthode d'assainissement qui sera choisie et sur les risques faibles ou importants pour l'environnement qui seront induits ».

Tel était le vote de la résolution de ce Conseil.

3 ans après le vote de cette résolution, il ressort de ce dossier que nombre d'affirmations de la Municipalité se sont avérées erronées ou très problématiques. Après le vote de la résolution de notre Conseil, la ville de Vevey à l'unanimité a aussi voté une résolution identique. De même le Grand Conseil vaudois, a aussi voté la même résolution à l'attention du Conseil d'État.

Suite à ces trois résolutions, il s'est suivi un rapport de la COGEST du Grand Conseil vaudois très critique sur la gestion de ce dossier. Un des éléments clé est que le canton, au travers de ses services, n'était pas habilité à être donneur d'ordre de ce dossier ou de le gérer. Cette responsabilité, dès le début, appartenait bel et bien à la ville de Montreux. Tout le contraire des déclarations faites à notre Conseil par la Municipalité lors du débat du 7 novembre 2012.

Or, trois ans après la résolution votée par ce Conseil, cette dernière est restée lettre morte. Cependant entre-deux, la Municipalité a continué, après avoir dépensé les deux premiers préavis, à financer ce dossier à l'aide de différentes lignes budgétaires. Aujourd'hui encore, on les retrouve au travers du budget 2016.

Cette façon de faire, je ne vous le cache pas, me déplaît. Je me refuse que ce dossier soit simplement traité par la COFIN qui a déjà passablement de travail à faire dans les 4 prochaines séances de travail appointées. Je me vois mal encore infliger à mes collègues une soirée de travail et une partie du rapport de la COFIN sur ce sujet.

Je suis d'autant plus mal à l'aise, qu'il n'y a aucune explication après plus de 3 ans. Je suis d'autant plus mal à l'aise que le parti socialiste, les Verts, l'UDC, et Montreux Libre ont totalement soutenu la résolution du 7 novembre 2012.

En conséquence, vu que maintenant ce dossier semble devoir être traité par la COFIN, je propose, afin d'être consensuel, qu'éventuellement la Municipalité envisage soit un retrait technique de ces 5 lignes budgétaires et le dépôt d'un préavis afin que ce dossier soit traité par une commission ad hoc, ce que bien entendu le groupe Montreux Libre soutiendra.

Ou alors, conformément à la nouvelle loi sur les communes, que la COFIN, commission de contrôle, soit nantie dans les plus brefs délais du dossier dans son intégralité et plus particulièrement l'ensemble des études de la 1^{re} phase, l'ensemble des résultats obtenus à la fin de cette 1^{re} phase arrêtée abruptement, faut-il le rappeler, par le Canton, l'ensemble des études de l'impact des lixiviats sur la faune, l'ensemble des rapports des ingénieurs sur les problèmes récurrents d'écoulement en dehors de la zone contaminée, les buts et objectifs de la phase 2 décrite dans le budget. Il appartiendra aussi à mes collègues de décider si la COFIN entendra ou pas le Municipal en charge de ce dossier.

Ensuite, il sera pris la décision d'amender ou pas le budget 2016.

Je remercie d'avance la Municipalité au nom du groupe de Montreux Libre d'opter pour la 1^{re} solution proposée, à savoir un retrait technique des 5 lignes au poste 400.3188.01 du budget 2016 et le dépôt d'un nouveau préavis, afin de respecter la résolution votée le 7 novembre 2012 par ce Conseil. Ce sera, je pense, la preuve que l'exécutif a du respect pour le travail du législatif.

Merci pour votre écoute ».

La discussion est toujours ouverte.

M. René Chevalley ne va pas rallonger le débat sur ce sujet, mais tient à réagir aux propos de M. Olivier Raduljica, qui déforme ses propos.

En effet, M. René Chevalley n'a jamais qualifié la ville de Montreux d'insécure. Le fait qu'il se préoccupe de la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens est un acte citoyen que chacun devrait avoir à l'esprit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Commission des finances va poursuivre ses travaux sur ce préavis, afin de pouvoir présenter son rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

7.2 No 38/2015 relatif à l'adoption du budget 2016 du Fonds culturel Riviera. (date de la commission intercommunale de gestion : le mardi 6 octobre 2015 à 18 h. 30, au chemin de la Fontaine 3 à Jongny) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

MM. José Jorge et Bernard Tschopp, membres de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera présenteront leur rapport lors de la prochaine séance du Conseil.

7.3 No 39/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'000.- au maximum pour le financement de l'assainissement du couplage chaleur-force de la piscine de la Maladaire afin de le rendre conforme aux normes de l'Office fédéral de l'environnement, OPair (ordonnance de la protection de l'air). (date de la commission : le lundi 16 novembre 2015 à 19 h. 00, à la Piscine de la Maladaire, chemin de la Maladaire 1 à Clarens) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR souhaiterait que cette commission soit déplacée, car il tient ce soir-là un séminaire et tous les Conseillers communaux PLR sont déjà convoqués depuis longue date.

M. Florian Despond remercie M. Armin Gote de bien vouloir prendre contact pour savoir s'il y a une possibilité de déplacement de cette séance.

M. le Président Lionel Winkler suggère à M. Armin Gote de réunir la commission en fin de séance pour convenir d'une autre date.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard déclare que pour le groupe des Verts c'est un préavis tout à fait intéressant et il l'accueille avec bienveillance.

Le principe du couplage chaleur-force permet d'augmenter le rendement énergétique, ou l'efficacité énergétique des générateurs. En effet, l'énergie qui est produite par la combustion du gaz est destinée d'abord à faire tourner une turbine électrique et le solde de la chaleur est récupéré pour le chauffage.

Il paraît nécessaire au groupe des Verts, dans ce cadre, que la commission obtienne aussi des informations sur les rendements des diverses installations, ce qui reviendra à connaître la part de l'énergie effectivement utilisée, parce que l'on sait qu'il est difficile de dépasser 50%.

La commission pourrait aussi recevoir un bref rapport technique qui indiquerait pourquoi les générateurs à bois n'ont pas de couplage à chaleur-force. Ces informations complèteraient les arguments financiers qui sont tout à fait convaincants dans le préavis de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Armin Gote

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, René Chevalley, Bassam Degerab, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.4 No 40/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- au maximum pour l'achat de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'Avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374 de Montreux. (date de la commission : le mardi 24 novembre 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Michel Bongard déclare que le groupe des Verts soutiendra la Municipalité dans l'achat de cette parcelle et de son parking. Il est important de disposer de la maîtrise foncière là où c'est possible dans ce secteur qui est promis à de grands changements ces prochaines années avec le départ de l'hôpital.

La Municipalité et le Conseil avaient fait preuve de clairvoyance avec ce droit de préemption et la définition d'une échéance.

Il paraît utile au groupe des Verts que la commission dispose à temps des préavis de l'époque. L'extrait du Registre foncier permettrait aussi de savoir quelles sont les restrictions d'usage de la parcelle.

Enfin, il convient de noter que le revenu locatif de la parcelle n'est pas négligeable.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Kastriot Ramiqi

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Irina Gote, MM. Ihab Al Jundi, Christian Bécherraz, Michel Bongard, Bernard Gret, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 No 41/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'135'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc et l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest) (date de la commission : le mercredi 18 novembre 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Bassam Degerab tient à informer les commissaires nommés pour cette commission que le groupe des Verts tient ce jour-là son Assemblée générale, et que cela va poser énormément de problèmes pour se réunir étant donné que M. Degerab préside cette commission.

Il demande donc à tous les commissaires nommés et au Municipal en charge de se réunir à la fin de cette séance.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des VERTS : M. Bassam Degerab

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Laurence Sierro, MM. Felice Calvo, Bruno Femia, Patrick Grognuz, Ahmad Jahangiri, Tal Luder, Franco Meichtry, Kastriot Ramiqi.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.6 No 42/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir ; pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle. (date de la commission : le jeudi 19 novembre 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Despond assure que ce n'est pas un gag, mais le PLR se réunit ce soir-là pour son Assemblée générale, et demande s'il est possible à M. Christian Gagnat de réunir également les membres de la commission à l'issue du Conseil pour convenir d'une autre date.

M. le Président Lionel Winkler demande à M. Christian Gagnat de bien vouloir réunir les membres de la commission en fin de séance.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Christian Gagnat

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Bibiana Streicher, MM. Stéphane Barbey, Raphaël Corbaz, Mario Gori, Vincent Haldi, Nick Miller, Roland Rimaz.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 36/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Laurent DEMARTINI sous le titre « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ». (date de la séance intercommunale d'information à l'intention des commissions des conseils communaux : le mercredi 2 décembre 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de l'Établissement secondaire de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Christian Bürki, Felice Calvo, Florian Chiaradia, Laurent Demartini, Yves Depallens, Joe Filippone, Edgar Schneider.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission.

M. Alexandre Staeger souhaite tout d'abord s'assurer qu'il n'y ait pas d'Assemblée générale prévue ce soir-là, et aimerait savoir s'il est possible de réunir la commission de Montreux le même soir.

La réponse est négative, ce n'est pas envisageable.

La discussion est toujours ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Il y a un postulat déposé ce soir par M. Gilles Marco.

9.1 Postulat de M. Gilles Marco « Comment faire appliquer les lois fédérales + cantonales + communales à nos politiciens = 2016 à 2020 ? ».

M. Gilles Marco a souhaité développer par oral son postulat séance tenante, M. le Président Lionel Winkler lui donne donc la parole.

M. Gilles Marco donne lecture du développement de son postulat :

« Mesdames et Messieurs,

Loi sur l'exercice des droits politiques LEDP Art. 5/point 2 a) et b). Les membres du Conseil doivent être des électeurs : Suisses ou étrangers, âgés de dix-huit ans révolus avec leur domicile dans la commune.

1. Capacité morale : je propose qu'ils/elles apportent en + les preuves = Poursuites + Casier judiciaire vierge !
2. Capacité légale : je propose qu'ils/elles apportent en + les preuves de leur connaissance des bases d'une démocratie soit l'Etat de droit = Hiérarchie des normes + Séparation des pouvoirs + Droits fondamentaux !

Faits et chiffres

Conseiller communal : qui trouve juste qu'à Montreux, l'on puisse devenir président d'un parti et membre permanent de la Commission de gestion, malgré des millions de francs de poursuites et faillite ? **Question 1** : élections, nos partis ne devraient-ils pas pouvoir prouver que leurs membres sont sans poursuite ou faillite ?

Je déclare mes intérêts en qualité d'inscrit au Centre social régional Riviera depuis bientôt 5 années. J'ai mis à jour la violation des lois sociales soit 5 frais particuliers payés à Montreux contre 32 à Bex = 27 volés par mois et les milliards de francs taxés aux vaudois pour le RI-Revenu d'insertion alors qu'il n'y a pas d'insertion !? Preuve : jamais la commune n'a engagé de bénéficiaire du social afin de réduire les coûts, des dizaines de millions. **Question 2** : légalement peut-on encore longtemps légitimer les millions de salaires et de retraites de nos politiciens et fonctionnaires en charge de "L'In-Action sociale ou pas d'action sociale" ?

Justification de mon postulat

Lors de la guerre de Yougoslavie : 1991 à 1999, la Suisse avait joué le rôle de pays d'accueil car offert insertion sociale et professionnelle à 40'000 personnes. Aujourd'hui 40'000 personnes sont inscrites au social vaudois ! **Question 3** : pourquoi nos habitants ne bénéficient-ils pas des mêmes mesures socioprofessionnelles ?

Je cite que quatre articles de loi violés au quotidien par nos pouvoirs = Législatif + Exécutif + Judiciaire : **Loi d'action sociale vaudoise Art. 20 Définition** : *D'éviter le recours durable aux services d'aide. Ceci est confirmé sur le site internet de notre Centre social Art. 50 Projets Insertion sociale et/ou professionnelle.*

Loi sur les communes. Art. 76 Du Syndic : *Le Syndic est responsable de l'application des lois.*

Art. 138 Organes de surveillance : *Le pouvoir de surveillance est exercé par le Conseil d'Etat.*

Conclusions

Municipaux et Syndic ont participé à la séance d'information à la population sur les requérants d'asile qui allaient arriver dans notre commune. Vont-ils leur apporter support moral et légal comme ils l'ont fait pour moi ? Ils me poursuivent en justice devant le Tribunal pénal Riviera parce que j'écris la vérité sur la « Gestion déloyale des intérêts publics » et parce que j'honore mon serment d'investiture de Conseiller communal :

Loi sur les communes. Art. 9 + 62 Serment des Conseillers communaux/Municipaux et Syndics.

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud ».

« Vous promettez également...de ne jamais taire les contraventions aux lois... ».

Constitution du Canton de Vaud/Titre II Droits fondamentaux

Art. 9 La dignité humaine est respectée et protégée.

Art. 10 Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

Art. 11 Toute personne a le droit d'être traitée par les autorités sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi.

Droits de l'homme et de la femme Art. 23 Toute personne a droit au travail...

Questions 4 : comment faire enfin appliquer les lois fédérales, cantonales et communales à nos politiciens ?

1. Capacité morale : je propose donc qu'ils/elles apportent en plus les preuves de Poursuites et Casier judiciaire vierge !
2. Capacité légale : je propose qu'ils/elles apportent en plus les preuves de leur connaissance des bases d'une démocratie soit l'Etat de droit = Hiérarchie des normes plus séparation des pouvoirs plus droits fondamentaux !

Afin de stopper l'exclusion sociale contraire aux lois qui coûte des milliards à tous les vaudois, je mets en copie :

Le Procureur général de la Confédération suisse à Berne, le Procureur général du Canton de Vaud à Renens, Procureur principal de Vevey, Conseillers d'Etat vaudois/Lausanne, Députés du Grand Conseil/Lausanne, Conseillers communaux Riviera/Montreux et Vevey, Police vaudoise de Lausanne, Police Riviera de Clarens, et Syndics et Présidents des 310 Communes vaudoises, et sans oublier Presse et TV.

Je demande le vote immédiat s'il vous plaît ».

M. le Président Lionel Winkler remercie le postulant pour son développement et il ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat

M. Olivier Blanc, s'il a bien compris ce que demandait M. Gilles Marco pour l'essentiel dans un exposé relativement long et touffu, c'est que l'on limite les conditions d'éligibilité au Conseil communal, que l'on rajoute d'autres conditions, l'absence de poursuites, le casier judiciaire notamment, il suppose aussi des examens, parce que comment se rendre compte si les gens sont au courant de la hiérarchie des normes, etc. , donc M. Marco propose de nouvelles conditions.

Il semble à M. Olivier Blanc que la LEDP est exhaustive et qu'elle règle complètement la matière et il ne pense pas que la Commune puisse comme cela limiter son corps électoral.

De ce point de vue-là, il pense que malheureusement l'on ne peut pas voter sur le fond puisque le postulat est irrecevable, cette demande étant contraire au droit supérieur d'une manière lui semble-t-il assez évidente.

M. Olivier Blanc propose que le Conseil se prononce immédiatement sur cette question mais d'abord sur la recevabilité.

M. le Président déclare qu'effectivement la discussion est toujours ouverte sur la recevabilité du postulat.

M. Yanick Hess relève que si l'on prend l'art. 103 au niveau irrecevabilité, la lettre f) indique que si la proposition porte sur une compétence qui n'est pas dans les attributions du Conseil ou sur une compétence exclusivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale, on ne peut pas la prendre en considération.

Ce que propose M. Gilles Marco, sauf erreur, c'est de la compétence cantonale, donc on n'a pas à se prononcer là-dessus, et pour M. Yanick Hess c'est donc irrecevable.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare que pour ce qu'il a compris du postulat il adhère au propos de ses préopinants MM. Olivier Blanc et Yanick Hess. A son avis c'est contraire au droit supérieur et donc irrecevable.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président va procéder au vote afin de savoir si le Conseil accepte, OUI ou NON, la recevabilité de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse la recevabilité de ce postulat par 0 OUI, 73 NON et 5 abstentions.

M. le Président Lionel Winkler déclare à M. Gilles Marco que, suite au refus de la recevabilité, l'on ne peut pas aller plus loin au niveau de la procédure du traitement de son postulat.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a tout d'abord une réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la motion du 23 février 2005 sur la gestion des subventions (directes et indirectes) communales et M. le Président donne la parole à M. Staeger si celui-ci la souhaite.

M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité de sa réponse qui l'éclaire sur un point qui a été discuté au moment où il n'était pas encore au Conseil.

Il y a 9 interpellations qui ont été déposées ce soir.

10.1 Interpellation de M. Felice Calvo qui a pour titre : « Vandalisme au port du Basset.

M. Felice Calvo donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il a été porté à ma connaissance que le port du Basset faisait régulièrement l'objet d'actes de vandalisme.

De même, plusieurs plaisanciers, sinistrés à répétitions reprises par des personnes malveillantes, se verraient refuser des prestations à futur par leur assureur.

Ma question :

- La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de la situation effective en matière de vandalisme au port du Basset, respectivement de l'évolution de la

situation au cours de ces dernières années, ainsi que des mesures qu'elle a mises en oeuvre pour lutter contre ce phénomène s'il était avéré ?

Je remercie par avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Felice Calvo pour l'interpellation qu'il vient de déposer, et répond qu'effectivement la problématique de la sécurité dans le port de Clarens est une problématique qui touche beaucoup la Municipalité. Les projets de réaménagement du port de Clarens ont été réactivés, et consisterait à fermer, canceler les portiques d'accès aux bateaux, ainsi qu'à la digue.

Il se trouve que les procédures pour arriver à faire ce type d'opération, qui passe nécessairement par une validation cantonale, sont relativement complexes et nécessitent du temps. La Municipalité a été avertie, pas plus tard qu'il y a 3 semaines, de nouveaux agissements de voyous qui ont saccagé trois bateaux de manière assez importante, et elle déploie de la meilleure manière possible, à la vitesse à laquelle on peut aller, et elle aimerait bien aller beaucoup plus vite, des manières de canceler définitivement ces zones et de les sécuriser.

De plus, en parallèle avec l'ASR et Police Riviera, vont être organisées, de manière un peu plus fréquente, des patrouilles dans la région du port du Basset, qui est naturellement, dans la période d'octobre à décembre, un peu désertée par les habituels utilisateurs et forcément cela relâche un peu la sécurité civil qui peut avoir lieu dans les périodes d'été où le port est suffisamment en activité.

Mais la Municipalité est évidemment en souci comme tous les navigateurs et tous les utilisateurs de ce port, et fait le maximum pour arriver à trouver une solution rapidement.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir pu répondre aux différentes questions de M. l'interpellateur.

M. Felice Calvo remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour ses réponses.

10.2 Interpellation de M. Anthony Huys dont le titre est : « Où en sommes-nous avec la route des Avants à Glion ? »

M. Anthony Huys donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je déclare mes intérêts personnels, j'habite la Route des Avants à Glion, mais je représente ici 21 ménages de cette même route, raison de mon interpellation.

La Route des Avants à Glion est dans un état assez dégradé, même dans des endroits son état est très déplorable. Et elle continue à se dégrader à grande vitesse :

- la couverture bitumée
- les murs de soutènement
- les grilles d'écoulement,
- les accotements
- et ainsi de suite.

Je suis étonné parce que certains de mes collègues ici présents sont étonnés de mes dires, mais je peux vous assurer qu'il faut vivre sur place pour s'en rendre compte. Je viens d'abord sur un petit aperçu historique :

La Route des Avants était à la base une route cantonale. Selon les aînés du village, cette route aurait été cédée à la commune fin 1960 début 1970. Elle a été aussi goudronnée pour la première fois début 1970, directement sur la terre battue, directement sur le tout-venant.

- Un premier coup de modernisation a eu lieu dans les années 80, cela fait bientôt 30 ans, si ce n'est pas plus, depuis le cimetière de Glion sur une longueur d'environ 300 à 400 mètres, où on trouve l'évacuation des eaux usées, gaz, électricité, téléphone mais aucun raccordement.
- Une année ou deux plus tard, la chaussée s'est écroulée peu avant le Pont de Tornafou. La route fut coupée et la circulation interdite et déviée. Travaux d'urgence.
- Depuis plus rien, à part quelques passages de goudron et de gravier. Les derniers passages ont été vraiment faits de façon négligée, de telle façon que même les promeneurs, même deux ans plus tard, se mettent plein les souliers de bitume lors des promenades en été, quand le soleil tape sur le bitume. Et je ne parle pas du paysan, quand il déplace ses vaches de pré en pré.

Certes cet été a été particulièrement chaud, mais l'histoire des souliers pleins de bitume cela date depuis plusieurs années, et la dégradation continue.

Il y a une quinzaine d'années, la Municipalité a urgemment et je m'excuse de mon sarcasme, a aussi aimablement réquisitionné notre « Place des Sports » pour stocker le bois des forêts ravagées par la fameuse tempête Lothar. Et depuis, les camions transportant ce bois ont causé et causent toujours une dégradation. La route n'a pas été conçue et n'a pas été construite pour un tel trafic.

Nous sommes bien conscients que le réseau routier de la commune de Montreux est vaste, M. le Municipal m'a annoncé qu'il fait plus de 100 kilomètres. La tâche de l'entretien n'est pas facile et pas une mince affaire. Où donner la priorité ?

Mais nous sommes en souci ! Il y a actuellement deux chantiers d'urgence sur la Route des Avants, depuis Les Echereignes direction le village des Avants. Le trafic est coupé et dévié. Donc pour nous, il y a une nécessité de faire quelque chose. Seule aubaine, il y a plus de tranquillité pour les promeneurs du week-end !

Au nom des habitants de la Route des Avants, je m'oriente vers la Municipalité :

- Quelles sont les intentions de la Municipalité ? Y aurait-il une petite lueur d'espérance pour une intervention de la commune ? Est-ce que ce serait pour nous, pour nos enfants, pour nos petits-enfants ?

Mais je crois qu'il y a urgence. Merci de votre écoute ».

M. le Municipal Christian Neukomm va répondre un peu plus brièvement à l'interpellation de M. Anthony Huys que la longueur de son interpellation. D'abord, il le remercie pour son historique, toujours très intéressant et évidemment les routes de la commune sont des routes qui ont l'âge de la commune, voire beaucoup plus. En l'occurrence il s'agit effectivement d'une route ancienne.

M. Christian Neukomm rappelle que la Route des Avants n'est pas juste le bout de route qui sort du village de Glion jusqu'à la ferme de M. l'interpellateur, mais c'est une route de 4,5 km de long, donc évidemment il s'agirait quand même de préciser un peu plus nettement les endroits qui posent des problèmes.

M. le Municipal Christian Neukomm va donc répondre de manière assez générale, pour dire que plusieurs interventions sont actuellement en cours, non seulement pour stabiliser les talus qui sont très pentus à l'aval, et parfois aussi à l'amont, ceci suite aux différents éboulements qui ont été l'objet de grosses déprédations en 2014 et récemment, cette année encore.

Un certain nombre d'ouvrages de soutènement ont été aussi mis sous surveillance, et font l'objet de contrôles de stabilité. En principe, ce sont des murs en pierre qui ont gonflé avec le travail du terrain, de l'eau et des différentes interventions météorologiques.

La route est entretenue, de manière générale, par le Service de la voirie. Des phénomènes ont été constatés, qui sont appelés ressuage, il s'agit du bitume qui remonte à la surface et qui crée, en été, quand la température atteint les 25 à 30 degrés, cette problématique de bitume collant, et la Municipalité est au courant de cette problématique. Il s'agirait de dégrapper une partie de ces endroits, parce que quelque part l'adhérence entre les deux couches n'est plus optimale, elle est difficile à taconner simplement avec un passage de gravillonnage.

Mais ces travaux sont prévus et devraient être mis en route en 2016, donc bien entendu les petits-enfants dont parlait M. Huys les verront.

Comme M. l'interpellateur l'a signalé, la commune a aussi un réseau de routes important, puisque avec 3'400 hectares on a forcément un ratio de routes qui est important, il y a plus de 110 kilomètres de routes à entretenir, la commune essaie donc d'aller au plus urgent. Elle utilise les services d'un camion qui ausculte le bitume et qui traite justement toutes les routes pour lesquelles il y a des interventions à faire, et il se trouve que ce camion a passé très récemment sur la Route des Avants et le diagnostique va être retourné très prochainement à la Municipalité, et il fera naturellement l'objet d'une optimisation en vue du programme de mise en conformité des routes de la commune.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir pu répondre à l'essentiel des préoccupations de M. l'interpellateur, et il reste bien entendu à disposition pour de plus amples informations.

M. Anthony Huys remercie beaucoup M. le Municipal Christian Neukomm, et il transmettra ses dires aux 21 ménages que M. Huys représente.

M. Huys tient quand même à rectifier, depuis chez lui jusqu'à la gare de Glion c'est pile-poil 1,5km.

10.3 Interpellation de Mme Anne Saito ayant pour titre : « Quelles suites pour le projet d'agglomération Rivelac ? »

Mme Anne Saito donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

L'interpellation que j'ai le plaisir de présenter ce soir devant vous est une interpellation qui est déposée par le groupe des Verts du Conseil communal de Montreux ce soir, et dans d'autres Conseils communaux de la Riviera à la même période, à savoir Blonay, La Tour-de-Peilz, Saint-Légier et Vevey.

« Quelles suites pour le projet d'agglomération Rivelac ? »

Vous vous souvenez peut-être de Rivelac, projet d'agglomération dit de deuxième génération qui visait notamment à reporter une partie du trafic routier sur d'autres moyens de déplacement et plus particulièrement de développer les transports publics. Ce projet avait été concocté par les dix communes de la Riviera, quatre du Haut-Lac et Châtel-St-Denis. Envoyé fin 2011 à la Confédération, il aurait pu permettre d'obtenir une subvention. De tous les projets d'agglomération envoyés à la même période par le Canton de Vaud, il est malheureusement le seul à n'avoir obtenu aucun financement. Vous trouverez de la documentation notamment sur le site sai-riviera.ch.

C'est regrettable, car on sait que les meilleurs projets d'agglomération ont bénéficié de subventions fédérales couvrant jusqu'à 50% des budgets présentés, donc des sommes non négligeables.

Si la Confédération a refusé tout financement au projet Rivelac, c'est pour différentes raisons, en particulier :

1. l'impact en matière de report modal sur les transports publics et la mobilité douce était insuffisant,
2. la coordination entre les réseaux de transports et le développement urbain manquait,
3. les mesures du projet étaient insuffisamment développées et concrètes, mais aussi trop sectorielles.

Dans son rapport de 2014, la CORAT se dit toutefois prête, suite au projet d'agglomération Rivelac, à poursuivre des études en mettant la priorité sur le réaménagement de la RC 744b, donc Vevey-Châtel-St-Denis, et de la RC 780a Vevey-Villeneuve.

Les Verts souhaitent mieux comprendre comment les dix communes vont tenir compte des critiques faites par la Confédération pour la requalification des deux routes citées :

1. Pour quelles raisons la CORAT a-t-elle choisi, suite au projet d'agglomération, de s'en tenir aux seuls réaménagements des RC 744b et RC 780a ?
2. Dans leur projet de requalification des routes entre Vevey et Châtel-St-Denis, et entre Vevey et Villeneuve, voire le futur hôpital du Chablais, les communes concernées envisagent-elles de renforcer la coordination entre les réseaux de transport public, de l'urbanisation, comme le suggère le rapport d'évaluation de la Confédération ? Si oui, par quelles mesures ? Si non, pourquoi ?
3. Quelles dispositions les dix communes de la Riviera vont-elles prendre sur ces deux axes pour favoriser la circulation cycliste et la mobilité douce, et en faciliter la pratique ?
4. Quelles mesures seront-elles prises pour réduire les pics de pollution et le bruit sur ces deux axes ?

5. Finalement, un renforcement de la coordination intercommunale est-elle prévue afin de pallier les faiblesses soulevées par la Confédération ? Quels organes assurent cette coordination dans chaque commune ?

Nous vous remercions d'avance pour votre réponse, et compte tenu de l'heure nous ne souhaitons pas forcément prendre plus de temps, et une réponse écrite à ces questions est aussi la bienvenue. Merci ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que bien évidemment la Municipalité ne va pas pouvoir répondre ce soir à une préoccupation régionale, dans un sujet qui est traité par le SAI. La réponse sera donnée naturellement par écrit, par le biais d'un projet de réponse socle organisé par le SAI, qui sera agrémenté à la sauce des différentes Municipalités, et qui sera présenté dès le moment où tous les éléments de réponse nécessaires auront été réunis.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi pouvoir donner l'envie de patienter quelque peu.

Mme Anne Saito souhaite juste remercier M. le Municipal Christian Neukomm pour sa réponse qui satisfait complètement le groupe des Verts. Le rapport est donc attendu, et Mme Saito croit que tout le monde attend le moment d'aller à la Foire de Brent.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Anne Saito, mais l'ordre du jour n'étant pas terminé la Foire de Brent attendra

10.4 Interpellation de M. Michel Bongard dont le titre est : « Accueil des voyageurs en gare de Montreux »

M. Michel Bongard donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs années, le grand hall de la gare CFF de Montreux est fermé aux voyageurs. Il n'est plus possible d'utiliser ce magnifique lieu de grande valeur architecturale et patrimoniale pour attendre au chaud les trains partant pour Lausanne. Malgré tout, une petite salle d'attente sinistre est à disposition sur le quai 1. Une autre petite salle d'attente, une sorte d'aquarium, est disponible sur le quai 2 en amont.

Quant au trottoir qui longe le bâtiment de la gare sur l'avenue des Alpes, il est encombré par des supports d'affichages. Ils sont placés en travers et empêchent la circulation piétonne. Ce secteur est étroit à cause de l'emprise de places de stationnement. Que ce trottoir soit du domaine public ou du domaine privé des CFF, il convient de veiller à faciliter la circulation des piétons. L'affluence y est importante lors de manifestations et aux heures de pointe. En outre, du côté de la poste, les motos sont souvent stationnées sur le trottoir.

Reste enfin la place de la gare. Utilisée par les taxis et le stationnement de courte durée. Elle est dangereuse pour les piétons, notamment lorsqu'il s'agit de la longer à pied en bordure de l'avenue des Alpes. Le trottoir est souvent traversé par des véhicules qui entrent ou sortent de la place.

Montreux se veut une ville accueillante. Par exemple, notre Conseil a consenti d'importantes dépenses pour installer des panneaux d'affichage lumineux qui sont destinés à informer les automobilistes qui entrent à Montreux. Mais force est de

constater que l'accueil des habitants et des visiteurs qui viennent à Montreux en train est de bien faible qualité, voire franchement négligé.

Je pose dès lors trois questions à la Municipalité, considérant que cette situation ne peut plus durer :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance de la situation décrite ?
2. La Municipalité est-elle disposée à intervenir auprès des CFF pour obtenir la réouverture rapide du grand hall de la gare afin de mettre cette partie du bâtiment à la disposition des voyageurs ? Peut-elle également faire enlever les panneaux qui encombrant le trottoir ?
3. La Municipalité prévoit-elle, en ce qui concerne la place de la gare, de la réaménager ? Si oui, dans quel délai ? A-t-elle déjà défini les objectifs d'aménagement et peut-elle en donner les lignes directrices au Conseil ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien donner à mon interpellation».

M. le Municipal Christian Neukomm va tenter de répondre de manière assez générale aux différentes questions de M. l'interpellateur.

Il rappelle tout d'abord, en préambule, qu'effectivement la place de la gare, dans son fonctionnement, est devenue obsolète depuis un certain nombre d'années, avec l'augmentation croissante et du nombre de visiteurs qui utilisent le train et de véhicules, ainsi que des croisements difficiles, sorties de gare, transversalité entre la gare et l'Avenue des Alpes, respectivement la Grand Rue. Force est de constater qu'il est urgent de procéder à des réévaluations et des modifications substantielles.

Il est évident que le partenaire, bien entendu à part les différents hôtels et autres commerces qui bordent cette place, sont les CFF, avec lesquelles la Municipalité est entrée en discussion. Les CFF ont également des projets de réaménagement du grand hall, de l'escalier monumental, et d'une certaine circulation, une nouvelle orientation et organisation des commerces au sein de la gare actuelle, ce qui a fait l'objet d'une séance suivie de deux visites, ou d'une visite en tout cas sur place, avec une délégation de la Municipalité et une délégation des CFF, lesquels ont exposé leurs projets à court et moyen terme.

La Municipalité va intégrer dans le projet de réaménagement de la place de la gare, pour lequel elle a mandaté un bureau d'architectes, suite à un concours sur invitation, qui a donné un certain nombre de pistes à la Municipalité. Ces pistes doivent être maintenant objectivées et de là partira un mandat plus général avec une estimation des coûts et de modification et d'organisation de cette interface multimodale importante, quand l'on sait que d'ici 2030 le nombre de voyageurs CFF devrait normalement doubler.

Donc on peut imaginer que les contraintes actuelles qui sont déjà difficiles à supporter, devraient l'être encore plus d'ici les quelques années à venir. Donc la Municipalité est effectivement en charge de ce dossier.

M. le Municipal Christian Neukomm n'as pas de date précise à donner, mais on peut imaginer qu'aux alentours de 2018 – 2019, on devrait pouvoir être en passe de présenter un projet de réaménagement qui soit conforme et qui convienne à toutes les parties.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir pu répondre aux différentes questions de M. l'interpellateur et se tient bien entendu à disposition pour de plus grandes précisions si nécessaire.

M. Michel Bongard remercie M. le Municipal Christian Neukomm et déclare que c'est une bonne nouvelle que la Municipalité reconnaisse l'augmentation du nombre de voyageurs, c'est une bonne chose.

Par contre, M. Bongard reste préoccupé sur la manière dont on peut circuler dans cette gare, sur cet accueil qui est déplorable, et la position des CFF qui a été évoquée l'inquiète beaucoup.

Donc il croit que l'on est assez mal servi et M. Bongard espère que la Municipalité sera assez ferme dans ce dossier.

10.5 Interpellation de M. Florian Chiaradia dont le titre est : « Des cartes journalières CGN à prix préférentiel pour les Montreusiens »

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis un certain nombre d'années la mise à disposition de cartes journalières CFF à tarif préférentiel est un service apprécié des Montreusiens. Elles leur permettent de voyager dans toute la Suisse pour un prix abordable.

Il existe toutefois aussi une offre extrêmement intéressante, qui ne coûte rien aux communes et qui pourrait sans aucun doute être tout autant appréciée : les cartes journalières de la CGN.

En effet, chaque année, les cartes journalières CGN à prix préférentiel sont proposées aux communes qui possèdent un débarcadère. Le courrier est envoyé début décembre et chaque commune peut faire le choix d'y participer ou pas.

Pour 2016, la CGN proposera la carte journalière 1^{ère} classe au prix de CHF 49.- au lieu de CHF 90.- plein tarif ; CHF 24.50 demi-tarif.

Depuis quelques années, Vevey et Villeneuve notamment ont répondu positivement à cette offre, ce qui n'est pas le cas de Montreux.

Je pose donc les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle connaissance de cette offre ?
- Si oui, compte-t-elle demander cette année des cartes à prix préférentiel ?

Je vous remercie d'ores et déjà de vos réponses, que je conçois volontiers par écrit en raison de l'heure qui avance, ce qui a déjà été évoqué, en raison de la Foire de Brent si j'ose encore une fois l'évoquer, et en raison également du nombre d'interpellations que nous avons à traiter ce soir. Je vous remercie».

M. le Municipal Pierre Rochat remercie M. l'interpellateur pour cette bonne question, et déclare que la Municipalité n'a pas connaissance de cette démarche. Donc c'est avec plaisir qu'elle va investiguer et répondre à cette interpellation dans les meilleurs délais.

La réponse de M. le Municipal Pierre Rochat convient à M. Florian Chiaradia.

10.6 Interpellation de M. Florian Chiaraida ayant pour titre : « Occupation du bâtiment ex-Held : vers un indéniabie gâchis »

M. Florian donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voilà deux ans et demi, j'interpellais la Municipalité au sujet de l'avenir de ce bâtiment et de ses locataires. A l'époque, suite au départ naturel de plusieurs occupants, leurs locaux n'avaient pas été remis en location. En revanche, les baux des locataires restants avaient été prolongés par convention jusqu'à fin mars 2016. Parmi les locaux vacants, la Municipalité nous signalait néanmoins que 162m², pourtant parfaitement salubres et conformes aux normes, n'avaient pas été remis en location afin de ne pas se risquer à des procédures juridiques au moment de concrétiser les futurs projets.

Novembre 2015 : nous sommes maintenant presque à l'échéance. Après la date butoir de 2016, on peut désormais raisonnablement penser que rien ne se concrétisera sur cette parcelle avant l'horizon 2020, tenant compte de l'importance de l'investissement projeté ainsi que des délais inhérents au processus démocratique et technique. Par ailleurs, tant que le Skatepark, le NED et le Galetas n'auront pas investi des locaux de substitution, j'ose penser que rien ne sera entrepris sur cette parcelle. On apprend à ce titre dans le rapport 36/2015 en discussion préalable aujourd'hui même, qu'il est envisagé qu'un Skatepark soit aménagé à cette période dans le sous-sol d'une nouvelle salle de gym du collège de Montreux-est.

Dès lors, les baux du Skatepark, du Galetas et du NED ont été prolongés à bien plaisir d'après mes informations, ce dont naturellement Les Verts se réjouissent.

Toutefois, nous déplorons que ce ne soit pas le cas des autres occupants. Nous le regrettons d'autant plus que nous, Montreusiens, avons précisément payé pour la remise aux normes anti-incendie et électriques de ces locaux, puisque des travaux de mise en conformité aux prescriptions ECA et OIBT ont à l'époque été entrepris par voix de préavis votés par le Conseil communal.

A ce stade, la Municipalité semble donc privilégier le choix du confort, ce qui, ma foi, ne paraît ni créatif, ni favorable aux gens qui le sont. Il faut en effet savoir qu'actuellement, ces locaux sont occupés par des artisans, artistes, musiciens, danseurs. A titre d'exemple, dans le cadre du sport facultatif sont donnés des cours de danse à nos écoliers dans ce bâtiment même, dans ces locaux précisément. Ces locataires offrent ainsi de précieux espaces de créativité, sources indéniabes de lien social, de culture et de passion au cœur de notre commune.

Au final, nous déplorons donc que nous nous acheminions vers ce qui peut être qualifié d'immense gâchis : tandis que plusieurs années ont déjà été perdues pour la surface de 162 m², risque-t-on d'avoir au moins pour 5 ans supplémentaires une surface inoccupée plus grande encore ?

Alors même que les locaux accessibles de ce type sont rares sur le marché, une collectivité peut-elle se permettre de donner un mauvais exemple en maintenant vide de tels locaux des années durant ?

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Des locataires seront-ils effectivement congédiés au 31 mars 2016 ?
- Combien de m² cela concerne-t-il et que va-t-il advenir de ces surfaces ?

- La Municipalité n'estime-t-elle pas regrettable de ne pas mettre ces locaux bien situés, parfaitement utilisables, à disposition d'artisans, d'artistes, particuliers ou collectifs ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses, que je conçois également écrites, peut-être le sujet étant un petit peu plus complexe que le précédent. Je vous remercie ».

M. le Municipal Alain Feissli a envie de dire merci à M. Florian Chiaradia pour son interpellation qui permet ainsi à la Municipalité de faire un point de la situation clair sur ce dossier, puisque l'on entend, depuis quelques semaines, beaucoup de choses qui bruissent à travers Montreux, notamment encore récemment lors de la Foire des Planches et de la Foire de Brent. M. Alain Feissli prend les questions dans l'ordre où elles ont été posées, et répond en ces termes à l'interpellation de M. Florian Chiaradia :

1. « *Des locataires seront-ils effectivement congédiés au 31 mars 2016* » ?

Le terme « congédié » n'est pas approprié, en ce sens que la fin de bail est fondée sur

- un prononcé du 27 janvier 2011 du Tribunal des baux qui ratifiait les actes conventionnels de mise à disposition signés entre la Commune de Montreux et les locataires en septembre 2010.
- Ces actes conventionnels stipulaient notamment une seule et unique prolongation au 31 mars 2016, et il cite : « le locataire s'engageant, irrévocablement à quitter, libérer et vider entièrement les lieux de manière définitive au plus tard pour le 31 mars 2016 », fin de citation.

La Municipalité a donc simplement rappelé récemment aux locataires, par un courrier, un état de droit ayant force de chose jugée, la date de résiliation étant déjà fixée par un jugement et connue de chacun depuis maintenant 5 ans, toutes voies de droit éteintes.

2. « *Combien de m2 cela concerne-t-il et que va-t-il advenir de ces surfaces* » ?

- Sur un total de 4'016 m2 que compte le bâtiment, ce sont 490 m2 et quatre locataires qui sont concernés, le solde étant constitué des locaux notamment occupés par le NED, le Galetas et le Skate parc. Et naturellement, à partir du 1^{er} avril 2016, ces locaux, en principe, vont rester vides. M. le Municipal Alain Feissli va y revenir.

A la 3^{ème} question, à savoir : « *La Municipalité n'estime-t-elle pas regrettable de ne pas mettre ces locaux bien situés, parfaitement utilisables, à disposition d'artisans, d'artistes, particuliers ou collectifs* », la Municipalité répond par la négative, en ce sens que sa mission est de préserver les intérêts de la Commune.

- Il faut tout d'abord garder en mémoire que le droit du bail évolue très rapidement dans sa jurisprudence, et ce d'une manière systématique, n'en déplaise à d'aucuns, en faveur de la protection du locataire. Dans ce contexte, la Municipalité a jugé inopportun d'ouvrir de nouveaux droits, lesquels pourraient être de nature à bloquer à futur un développement du site pour de nombreuses années. Il ne s'agit donc pas d'une position de confort, mais bien d'une position de sauvegarde des intérêts publics qui a été prise par la Municipalité.

- La Municipalité a par contre jugé utile d'employer une spécificité du droit du bail au profit des entités exerçant une activité d'intérêt public reconnue comme telle, et financées à ce titre par de l'argent public. C'est ainsi que de nouveaux baux, à durée déterminée mais non fixée précisément, c'est une des subtilités, débutant le 1^{er} avril 2016 et échéant au plus tard à la délivrance du permis de démolir, ont été établis pour le NED, l'ASSIR et le CSP, en rappelant pour le surplus que, pour les deux premiers cités, la Municipalité recherche elle-même activement des solutions de relogement, M. Feissli croit que la Municipalité a déjà eu l'occasion de l'évoquer à quelques reprises avec le Conseil.
- Au sujet des cours de danse relevant du sport scolaire facultatif, la Municipalité tient à relever que s'ils sont donnés à une dizaine d'élèves chaque mardi de 17h00 à 18h00 à la rue du Marché 19, c'est bien à la demande de l'enseignant qui préférerait, par commodité ou choix personnel, rester dans ses propres locaux plutôt que de faire usage d'une salle de gymnastique ou de rythmique communale. L'existence de ces cours n'est donc ni compromise ni remise en question, seul le lieu où ils seront donnés étant appelé à changer.
- Au sujet des frais de mise en conformité engagés au travers du préavis No 03/2011, la Municipalité rappelle que l'amortissement des travaux a été opéré directement, conformément aux conclusions du préavis, l'échéance de 2016 étant connue et admise à ce moment-là. Je cite pour mémoire une phrase du préavis, qui disait ceci : « *A la suite de la transaction et du changement de propriétaire, les instances chargées de faire respecter les normes ECA et OIBT liées à la sécurité ont transmis à la Municipalité la liste des travaux indispensables à réaliser pour permettre de continuer l'exploitation des locaux jusqu'à l'échéance de 2016* », fin de la citation du préavis. Il est donc fort probable que les exigences auraient été sensiblement plus élevées si cette échéance avait été plus lointaine.
- Enfin, en termes d'échéancier, la Municipalité arrêtera vendredi prochain la suite de la procédure de planification ainsi que son financement. Alors sous réserve des décisions bien entendu encore à prendre, le Conseil communal devrait être saisi au tout début de l'année prochaine d'une demande de crédit pour l'organisation d'un concours selon la procédure de mandat d'étude parallèle. Cette procédure devrait ensuite permettre un jugement en août 2016 du dit concours, une enquête publique fin 2016 ou tout début 2017, et finalement une adoption du PPA par le délibérant au printemps 2017.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, l'ensemble des éléments évoqués démontrent que cette décision ne relève pas d'un immense gâchis comme semble le craindre l'interpellateur, mais bien d'une planification réaliste, dans laquelle les intérêts publics, au sens large du terme, doivent impérativement être préservés ».

M. Florian Chiaradia remercie M. le Municipal Alain Feissli de sa réponse et prend note, en effet, de la position de la Municipalité, mais il lui paraît toutefois assez peu opportun malgré tout d'agir de la sorte. Pour M. Chiaradia, il s'agit véritablement d'une posture extrêmement juridique, extrêmement formaliste, peu adaptée aux circonstances, et personnellement il voit mal, avoir en plein centre de Montreux, un bâtiment fantôme, aux fenêtres murées, alors qu'il s'agit d'un espace réellement précieux aux yeux de personnes qui ont envie de créer, qui ont envie d'animer ce

centre ville, donc cela lui paraît un petit peu comme une vision étroite et il maintient son idée de position de confort.

Dès lors, il va déposer une résolution, dont il va formellement donner lecture et la remettre à M. le Président Lionel Winkler. M. Florian Chiaradia en donne donc lecture :

« Le Conseil communal de Montreux prie la Municipalité d'offrir à la location toutes les surfaces utilisables du bâtiment ex-Held, par exemple par le biais de baux à durée déterminée ou à bien plaisir ».

M. le Président remercie M. Florian Chiaradia pour la transmission de sa résolution, et il relève que la parole a été demandée au sujet de l'interpellation par M. Michel Zulauf et lui donne la parole.

M. Michel Zulauf soutiendra la résolution qui vient d'être déposée par M. Florian Chiaradia. Il a écouté avec attention les explications de M. le Municipal Alain Feissli et a compris le rappel de ces dispositions, de ces actes conventionnels qui ont été passés par le biais d'un jugement du Tribunal, mais il lui semble cependant qu'il y a une inégalité de traitement entre l'espace danse, en particulier, et d'autres utilisateurs de ces lieux.

M. Zulauf a fait également l'objet d'une demande de la part de ces utilisateurs, et il faut bien imaginer que l'espace danse n'est pas occupé seulement par une dizaine d'élèves qui suivent un cours facultatif, mais que cet espace est très occupé durant toute la semaine et que de nombreuses activités étaient programmées également pour ces mois prochains.

Donc, M. Michel Zulauf prie Mesdames et Messieurs les Conseillers de considérer ces faits et de soutenir la résolution de M. Florian Chiaradia.

M. le Président Lionel Winkler ouvre la discussion sur la résolution déposée par M. Chiaradia.

M. Alexandre Staeger voulait juste attirer l'attention du Conseil sur l'art. 108, al. 4 du règlement du Conseil qui dit que : « La discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction ». Alors peut-être faudrait-il relire la résolution, mais il lui semble qu'elle contient une injonction, et il attire l'attention du Conseil sur ce point-là.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Alexandre Staeger pour son intervention, et déclare que la discussion est toujours ouverte sur la résolution, qu'il va peut-être relire :

« Le Conseil communal prie la Municipalité d'offrir à la location toutes les surfaces utilisables du bâtiment ex-Held, par exemple par le biais de baux à durée déterminée ou à bien plaisir ».

Il se permet de redonner la parole à M. Chiaradia, afin de savoir s'il a bien lu le texte de sa résolution.

M. Florian Chiaradia répond que M. le Président a parfaitement lu la résolution et ajoute que si cela pose problème, il peut très bien modifier le terme "prier" par "inviter", qui est peut-être plus doux.

M. le Président demande si M. Chiaradia souhaite cette modification, ce qui est bien le cas.

La discussion est toujours ouverte concernant la résolution déposée par M. Chiaradia.

M. Christophe Privet, au travers des réponses de M. le Municipal Alain Feissli, déclare que l'on constate, à son grand regret, que M. Florian Chiaradia n'a peut-être pas relu le dossier. On a déjà eu de nombreux débats sur le bâtiment ex-Held, on en a encore d'ailleurs reparlé quand il a fallu faire le choix de garder la salle du Conseil dans ce bâtiment, ou éventuellement de la déplacer dans le bâtiment ex-Held, voire encore d'autres solutions.

Il est vrai que peut-être en ce qui concerne M. Privet, il avait profité de ces discussions pour relire au complet les débats qui durent d'ailleurs depuis plusieurs années. Il a cru comprendre, au travers de la lecture du dossier Held, que la Municipalité a des projets qui commencent à être extrêmement précis. Ces projets ont l'air d'avancer, on a entendu un planning de la part de M. le Municipal Alain Feissli. Offrir demain matin de nouveaux baux à loyer c'est s'exposer clairement à rencontrer peut-être des problèmes avec ces nouvelles personnes qui occuperont ce bâtiment, et devoir repousser ce planning relatif au bâtiment ex-Held, qui est attendu par beaucoup de monde, depuis plusieurs mois voire plusieurs années.

Personnellement M. Christophe Privet trouve dommage que cela soit venu sous la forme d'une résolution. Il aurait peut-être été intéressant d'abord de continuer à développer suite à cette interpellation, mais là, comme cela, à la minute, cela semble extrêmement dangereux. Encore une fois, en ce qui concerne le bâtiment ex-Held, dont il a relu le dossier il n'y a encore pas si longtemps, le planning semble prêt, les choses semblent claires, et accepter de refaire des baux à loyer c'est prendre des risques juridiques énormes, et de repousser ce dossier de plusieurs mois, voire de plusieurs années.

M. Christophe Privet croit que la population montreusienne et passablement de membres de ce Conseil attendent avec impatience le préavis sur ce bâtiment. Donc M. Privet invite le Conseil à ne pas accepter, en l'état, cette résolution.

La discussion continue.

M. Vincent Tschopp s'interroge au sujet de cette résolution, sur sa recevabilité, ne va-t-elle pas à l'encontre d'une décision judiciaire, de la décision d'un Tribunal, donc est-elle recevable ?

M. le Président Lionel Winkler répond à M. Vincent Tschopp qu'il pose là une excellente question, mais la résolution, au niveau du règlement, n'est pas contrainte à la recevabilité. Pendant que M. le Président consulte le règlement, il déclare la discussion toujours ouverte.

M. Michel Zulauf relève que la résolution, telle qu'elle est formulée par M. Florian Chiaradia est une prière, une sorte d'intercession et n'a donc pas le caractère d'une injonction lui semble-t-il, contrairement à ce que pense son éminent collègue Staeger, et que cette résolution peut être donc parfaitement admise, et surtout que c'est un moindre mal, parce que malgré les arguments de M. Privet il faut penser concrètement à la situation dans laquelle se trouve les utilisateurs de ce bâtiment. En ce moment ils ne demandent pas une garantie pour deux ans, pour quatre ans, pour cinq ans, ils ne demandent pas non plus à ralentir, à retarder le moment, espéré effectivement par tous, où une affectation sera proposée au Conseil sur ces espaces.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Michel Zulauf, et s'il reprend le règlement à la lettre, art. 103, qui parle des cas d'irrecevabilité, parle bien d'une proposition. Il

pense donc admettre que la résolution est une proposition et qu'elle est astreinte à l'art. 103 du règlement du Conseil.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli, afin que les choses soient tout à fait claires, déclare que la Municipalité est consciente que cela peut poser des problèmes à ces locataires, et ceci depuis de nombreuses années, puisque comme cela a été rappelé il y a eu des procédures, des discussions avec eux, il y a même eu des décisions de justice. Et encore très récemment, à chaque personne concernée, des propositions ont été faites, il y a eu des dialogues avec ces personnes, des solutions ont été recherchées, et M. le Syndic s'est personnellement porté en référence afin qu'ils puissent obtenir d'autres locaux, en tout cas pour l'une d'entre elles, puisque cela a fonctionné et que ce local lui a convenu. Donc il n'aimerait juste pas laisser sous-entendre ici que la Municipalité n'a strictement rien fait, n'a pas accompagné ces personnes, comme cela avait peut-être été sous-entendu dans l'un ou l'autre des propos.

La Municipalité a aussi le souci de ces personnes mais elle a aussi, comme l'a rappelé M. le Municipal Alain Feissli tout à l'heure, le souci de la bonne gestion des biens publics et du processus qui a été initié, avec l'accord du Conseil, par rapport à cette parcelle, ce qui a été aussi rappelé pour les prochaines étapes.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc, très brièvement, relève que l'on peut bien sûr faire du juridisme, mais il croit qu'il faut se rendre compte de ce que voit un citoyen, lorsqu'il voit un endroit où il y a de la place sans locataire. C'est toujours une chose qui est extrêmement mal vécue. Et il pense qu'effectivement des baux, comme les baux qui ont du reste été accordés à des gens comme le Centre social protestant, on peut aussi les accorder sans problème à des particuliers. Sans casser une décision de justice, si les deux parties se mettent d'accord pour une autre date, cela ne pose aucun problème juridique. Il ne faut pas non plus faire du juridisme aussi borné.

M. Olivier Blanc invite donc le Conseil à soutenir la proposition et à penser surtout à cet aspect politique, à l'impression que cela donne de laisser des locaux vides au centre d'une ville.

La discussion continue.

Il semble à Mme Irina Gote que par rapport à cette résolution et par rapport au sujet qui est proposé au Conseil il manque un certain nombre d'éléments. Premièrement, elle aurait voulu connaître le nom des personnes qui doivent quitter les locaux et savoir un petit peu ce que cela amènerait.

Effectivement, Mme Gote est assez partagée, est-ce que c'est vraiment le rôle du Conseil communal, d'un Conseiller communal, de casser une décision de justice ? Pour elle c'est vraiment quelque chose qui la préoccupe et qui l'interroge.

Mme Irina Gote aimerait bien avoir des réponses par rapport à cette problématique.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Gfeller trouve que l'on a fait beaucoup de juridisme. En ce qui le concerne, il a une question plutôt politique, parce que M. Florian Chiaradia défend ces locataires, et M. Gfeller a aussi de la peine à se prononcer comme d'autres l'ont exprimé avant,

car le résultat du vote est aléatoire, et M. Chiaradia court le risque d'avoir un résultat qui va desservir la cause qu'il défend.

M. Gfeller pense que M. Chiaradia devrait retirer sa résolution et revenir avec une proposition de solution concertée avec les partis, ce qui pourrait permettre d'avoir une discussion là-dessus. La Municipalité a quand même montré une certaine ouverture. Et M. Gfeller propose à M. Chiaradia de retirer prudemment sa résolution et d'essayer d'avoir une démarche plutôt sur la durée et surtout dans la concertation, car tous sont pris de court par cette résolution, qui de l'avis de M. Gfeller, dans la forme, est recevable.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia, afin que tous puissent réfléchir à tête reposée sur tous les aspects de cette question, propose tout simplement d'ajourner le traitement de cette résolution, selon l'art. 126 al.1.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Lionel Winkler suivra l'art. 126 concernant l'ajournement et propose de reprendre la discussion lors de la prochaine séance du Conseil. Tout en parlant il prend connaissance de l'article qui ne l'empêche pas de procéder ainsi, mais ce n'est pas évident. La discussion sur cette résolution sera donc reprise lors de la prochaine séance du Conseil, de manière à ce que chacun puisse s'y préparer.

La discussion est néanmoins toujours ouverte.

M. Florian Chiaradia est conscient de créer une situation extrêmement compliquée, surtout inhabituelle pour le Conseil au niveau de la gestion de tous ces articles, mais s'il lit bien l'art. 126, en ce qui concerne la décision de l'ajournement, il faut qu'il soit demandé par la Municipalité ou par un tiers des membres présents.

M. le Président déclare qu'effectivement il a lu trop vite cet art. 126, et M. Chiaradia a raison.

La discussion est donc ouverte et M. le Président reviendra sur ce point.

M. Yanick Hess relève que, sauf erreur, l'ajournement concerne des discussions qu'il y aurait sur un rapport ou sur un préavis, et non pas sur une interpellation. Il ne veut pas faire une analyse du règlement, mais sauf erreur il lui semble que l'on ne peut pas ajourner une interpellation.

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il ne s'agit pas d'une interpellation, mais bien d'une résolution. C'est la résolution qui, dans cet article, est intitulée proposition, donc elle est tout à fait valable par rapport à cela. Il redonne la parole à M. Florian Chiaradia.

Il semble à M. Florian Chiaradia que l'on est sur le chapitre 5 "De la discussion", et que c'est un chapitre extrêmement général.

M. le Président déclare que c'est bien cela et que la résolution de M. Chiaradia est une proposition, donc concernant l'ajournement et l'art. 126 concerné, c'est effectivement la Municipalité ou le tiers des membres présents qui demandent que le vote n'intervienne pas séance tenante. M. le Président redonne lecture de cet art. 126 :

« Si la Municipalité ou le tiers des membres présents demande que le vote n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit ».

M. le Président ouvre donc la discussion concernant l'ajournement de cette résolution.

M. Olivier Gfeller relève qu'il y aurait une solution toute simple, c'est que M. Florian Chiaradia retire sa résolution, revienne avec une interpellation, et redépose une résolution. Cela simplifierait les choses, et ainsi on avancerait.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare qu'entre le juridisme et l'attentisme, personnellement il ne se rallie à aucune des deux positions. Ce que vient de rappeler M. Olivier Gfeller finalement ce n'est pas une bonne idée. M. Zulauf rappelle que la prochaine séance ce sera celle au cours de laquelle sera voté le budget. A la séance qui aura lieu au début du mois de février, soit le 3 février, on sera vraiment à la veille de la fin du mois de mars.

Donc, la meilleure des solutions c'est d'ajourner la décision du Conseil sur la résolution de M. Florian Chiaradia.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger pose une rapide question pour ceux qui proposent l'ajournement. En quoi est-ce qu'ajourner le débat permettra d'avoir plus d'informations s'il n'y a pas une nouvelle interpellation qui est redéposée, qui permettrait à la Municipalité d'apporter plus d'informations ?

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia croit qu'il y a un certain nombre d'interrogations qui sont survenues au cours de ces débats. Il lui semble que plusieurs personnes ont demandé d'avoir des précisions quant à certains aspects et demandaient d'avoir un certain temps de réflexion et de connaissance du dossier, afin de s'exprimer en toute connaissance de cause. M. Florian Chiaradia croit qu'il ne fait que répondre à ces demandes.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet invite vraiment M. Florian Chiaradia à suivre l'excellent conseil de M. Olivier Gfeller, parce que franchement, encore une fois, il suffit de se documenter. M. Privet trouve que les réponses de M. le Municipal Alain Feissli étaient très claires, et il invite M. Chiaradia à retirer sa résolution et revenir avec au mois de décembre, ce qui permettra à tous de se concerter et de comprendre le sens de cette résolution, parce que personnellement M. Privet, au regard des explications de la Municipalité, il ne la comprend toujours pas.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn demande quelles informations on aura d'ici la prochaine séance du Conseil et de qui viendront-elles ? La Municipalité ne va pas fournir des informations sur un sujet où elle n'a pas toutes les informations nécessaires, et M. l'interpellateur ne va pas non plus donner plus d'informations la prochaine fois.

Le plus simple, et pour une fois M. Pierre-André Spahn rejoint ses collègues du côté gauche de la salle, et il le dit haut et fort pour une fois quand même il les rejoint complètement, si M. Florian Chiaradia veut vraiment être efficace il faut qu'il revienne

sur le sujet avec des informations complémentaires, et là on pourra vraiment aller de l'avant et statuer.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf déclare qu'il n'est pas compliqué, lors de ces prochaines semaines, d'avoir des informations précises sur la nature même de ces actes conventionnels auxquels M. le Municipal Alain Feissli a fait allusion ce soir. Mais à ce sujet on est véritablement dans la plus grande incertitude. Quels en sont les effets juridiques, peuvent-ils être prorogés ? C'est sur ceci que l'on aimerait avoir des renseignements, et ce n'est pas compliqué de les prendre d'ici le début du mois de décembre.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc déclare que M. Michel Zulauf a déjà dit ce que lui-même voulait dire.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli déclare qu'il ne s'agit pas naturellement de convaincre dans un sens ou dans l'autre, et il a envie de dire finalement que les réactions du Conseil sont légitimes puisque la Municipalité s'est posée exactement les mêmes questions, en tentant et M. le Syndic Laurent Wehrli le relevait tout à l'heure, de dégager des bonnes solutions.

En réponse à M. Michel Zulauf, on a un jugement qui a force d'exécution au 31 mars 2016, toute voie de droit éteinte, et ces termes sont importants.

Une des questions que la Municipalité s'est posée tout comme les membres du Conseil, peut-on mettre tout le monde dans le même panier et appliquer une recette unique à l'ensemble des occupants actuels du bâtiment ?

La Municipalité s'est entourée naturellement pour ce faire des conseils d'un éminent spécialiste en droit du bail, lequel a été absolument très clair. Il a dit à la Municipalité qu'en l'état de la jurisprudence actuelle, un artifice ou une possibilité existe qui est celle que M. Alain Feissli a évoquée tout à l'heure et qui a été proposée aux entités qu'il qualifierait de subventionnées.

Et aujourd'hui en l'état, la jurisprudence actuelle est suffisamment solide pour que la Municipalité ait pu prendre ce risque, mais pour être tout à fait transparent, la Municipalité a aussi mis dans la balance le fait que ces entités, sans manne publique, ne pourraient pas vivre non plus.

Si l'on rencontrait une difficulté à terme avec l'une de ces entités, et bien naturellement la subvention pourrait être aussi un élément de négociation, et M. le Municipal Alain Feissli croit qu'il a été très clair sur cet aspect-là.

Cet aspect de négociation n'existe pas du tout avec le secteur privé. Et là, l'avocat spécialisé est très clair également, en disant que si la Municipalité rouvre un droit aujourd'hui, que ce soit sous forme d'un bail à durée déterminée, que cela prenne la forme d'une convention, que cela prenne la forme d'un droit d'usage, un certain nombre de pistes ont été examinées, dans tous les cas la Municipalité rouvrirait, de manière tout à fait formelle, la porte qui permet finalement au locataire, comme c'est assimilé à une forme de bail commercial, de contester à nouveau à terme, le jour où le terme viendra, sa sortie, et d'avoir une probabilité assez forte de gagner cette contestation et d'obtenir un nouveau droit qui pourrait aller ad minima 5 ans, voire jusqu'à 10 ans suivant l'appréciation du Tribunal des baux.

Donc, c'est face à ces éléments que la Municipalité a joué la carte que M. le Municipal Alain Feissli évoquait de la responsabilité au sens large du terme, connaissant l'échéancier de mise en œuvre probable des différentes autres étapes qu'il évoquait tout à l'heure, c'est un risque potentiel que la Municipalité n'a pas souhaité courir, parce que le potentiel était quand même relativement grand que le risque puisse se réaliser le moment venu.

En réponse à l'intervention M. Michel Zulauf, M. Alain Feissli déclare qu'il n'y a pas d'inégalité de traitement entre les subventionnés et les autres, il y a simplement des applications du droit, et notamment du droit de bail en l'occurrence, qui sont d'une manière sensiblement différentes, pour les uns s'apparentant plutôt à un droit d'usage et pour les autres plutôt à un bail commercial. C'est la grande nuance d'interprétation en tout cas que les hommes de loi ont faite à la Municipalité.

Peut-être un élément tout à fait philosophique, M. le Municipal Alain Feissli disait tout à l'heure que la Municipalité a tenté de trouver des solutions, alors après, la bouche en cœur, chacun peut dire : « Le moment venu, bien entendu, Mesdames et Messieurs, nous partiront, il suffit de nous le dire, nous nous en irons ». M. Alain Feissli rappelle simplement que cette échéance aujourd'hui est connue de tous les intéressés depuis 5 ans, et qu'en regard du débat de ce soir, si l'on n'arrive pas en 5 ans à planifier son départ, il faut que l'on dise à M. Feissli, comment le moment venu ils arriveront à le planifier en un mois.

M. le Président Lionel Winkler reprend le fil de la discussion en sens inverse et va mettre au vote tout d'abord l'ajournement, afin de savoir s'il est voulu par un tiers des membres présents, ensuite la recevabilité qui a été demandée par M. le Conseiller Vincent Tschopp et pour finir voter sur la résolution.

Il propose à chacun de réinsérer leur carte si celle-ci a été retirée, et rappelle, pendant que les cartes se réinsèrent, l'art. 126 concernant l'ajournement :

« Si la Municipalité ou le tiers des membres présents demandent que le vote n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit »

dans le sens que l'on reprendra la discussion tout d'abord sur la recevabilité et ensuite sur la résolution.

Celles et ceux qui souhaitent que cette discussion soit ajournée le manifestent en votant par OUI, celles et ceux qui souhaitent que l'on continue la discussion vote par NON. Le vote est ouvert.

Résultat du vote :

Il y a 55 personnes qui souhaitent que la discussion se poursuive, et 24 personnes qui auraient souhaité l'ajournement.

M. le Président déclare que la discussion se poursuit donc concernant cette résolution, et il ouvre la discussion sur la recevabilité selon l'intervention de M. Vincent Tschopp, en particulier sur l'art. 103, al. e), si M. le Président a bien compris, concernant le droit supérieur par rapport à la résolution, et il donne lecture de l'art. 103, al. e) :

Cas d'irrecevabilité : La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :

« Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière ».

La discussion est ouverte à ce sujet.

M. Alexandre Staeger s'excuse de revenir en arrière, mais il lui semble que par rapport à l'ajournement, il y a juste un problème mathématique, et il demande combien de membres du Conseil sont présents, ceci par rapport à la notion du tiers des membres présents qui le demande.

86 membres étant présents, 24 membres ne suffisent donc pas pour une demande d'ajournement.

La discussion est toujours ouverte concernant la recevabilité.

M. Florian Chiaradia, au vu de l'expression de l'assemblée tout à l'heure sur l'ajournement, et certaines positions qui ont été exprimées quant à la manière de procéder pour discuter de cet objet, déclare qu'il retire sa résolution.

M. le Président déclare que le Conseil a entendu de M. Florian Chiaradia qu'il retirait sa résolution, ce qui n'empêchera pas M. Chiaradia de pouvoir revenir sur le sujet le cas échéant.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf relève que du fait que M. l'interpellateur retire sa résolution, et bien c'est la victoire de l'irrésolution et l'on en prend acte.

L'ordre du jour se poursuit, au niveau des interpellations, avec la 7^{ème} interpellation.

M. le Président Lionel Winkler sait qu'il est tard, mais il demande aux membres du Conseil un petit peu d'attention afin de pouvoir finir cette séance de manière correcte, et que chaque personne qui souhaite prendre la parole puisse s'exprimer convenablement.

10.7 Interpellation de M. Olivier Gfeller concernant les bancs publics

M. Olivier Gfeller ne va pas la chanter, contrairement à la proposition de M. le Syndic Laurent Wehrli, et il donne lecture de son interpellation :

Quiconque s'est déjà promené avec une personne âgée connaît l'importance de choisir un itinéraire pourvu de suffisamment de bancs permettant de se reposer. Ma préoccupation est de savoir si notre commune est suffisamment équipée sur ce point.

D'autres collectivités publiques ont commandé une étude répertoriant les bancs publics. Il s'agit de savoir si l'offre est suffisante et si les bancs sont ergonomiquement adéquats. La question peut paraître anodine aux yeux de personnes en pleine forme. Mais c'est extrêmement important pour les personnes à mobilité réduite. En l'absence de lieux de repos, le risque est grand que les aînés renoncent au meilleur exercice existant pour eux, soit la marche à pied.

Il va de soi qu'une telle étude doit tenir compte des spécificités locales, par exemple le fait que, dans notre commune, l'entretien des bancs est une tâche à la charge de certains villages. J'ajoute encore une touche personnelle : il me semble que l'esthétique de ces bancs est aussi importante. Ils doivent s'intégrer harmonieusement dans leur environnement immédiat.

Suite à une proposition des Verts, nous avons mené une réflexion sur les cheminements piétonniers. La question des bancs publics compléterait judicieusement cette démarche.

J'en viens à ma simple question :

- Que pense la Municipalité de l'opportunité de faire une telle étude sur tout ou une partie du territoire communal ? »

M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il a préparé une petite réponse écrite qu'il se propose de lire tout de suite.

Plus sérieusement, la Municipalité a de bonnes connaissances concernant les bancs sur la commune, mais M. Caleb Walther pense que l'interpellation mérite quelques données notamment chiffrées, et il propose de fournir tout cela par écrit.

M. Olivier Gfeller est satisfait de cette réponse.

10.8 Interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'accueil parascolaire sur le Commune de Montreux

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me réfère à un article du 24 Heures paru le vendredi 30 octobre 2015. Celui-ci établit un état des lieux de l'avancement des travaux incombant aux communes, lié à l'article constitutionnel de l'accueil parascolaire voté par les vaudois en 2009.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater que sur la carte annexée à l'article, Montreux était crédité d'un « taux de couverture » estimé entre 0 et 5%. Depuis quelques années, au travers de mes différentes interventions, il me semble pourtant avoir reçu les informations que la commune remplit son devoir en la matière et répond à la demande par une large palette de prestations. Ceci d'autant plus que des sommes non négligeables ont été, et seront dépensées pour ces structures d'accueil et leurs infrastructures.

L'article stipule aussi qu'à l'heure actuelle le « taux de couverture » vaudois moyen se situe aux alentours de 12,7% et que le taux optimal de 34% fixé par le projet de loi devra être atteint dans un délai de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

Afin de permettre à la Municipalité de s'exprimer à ce sujet, j'aimerais lui poser les questions suivantes :

- 1) Quel est le « taux de couverture » actuel 2015 sur Montreux ?
- 2) Quelle est la projection du « taux de couverture » au 1^{er} janvier 2017 ?
- 3) Quelle est la vision de la commune à l'horizon 2022 ?

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond de la manière suivante à l'interpellation de M. Patrick Aubort :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, M. l'interpellateur, vous avez raison de le souligner, la commune de Montreux répond bel et bien à la demande « par une large palette de prestations ».

Le problème de l'article que vous citez et qui finalement aboutit à semer une certaine confusion, c'est que le « taux de couverture » dont il est question ne concerne qu'une seule forme de garde et non pas toute la palette.

Ce taux de couverture est calculé par le canton uniquement pour les structures parascolaires de type UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), soumises à autorisation

sur la base de directives cantonales strictes en matière d'encadrement, de surface et d'ouverture, par exemple. Ces UAPE doivent accueillir des élèves jusqu'à 12 ans.

A Montreux, nous avons trois structures de ce type : « Scoubidou » à Montreux même, « La Citrouille » et « Le Potiron », à Clarens, toutes sous l'égide de la FACEME (La fondation pour l'accueil collectif de l'enfance à Montreux et environs).

Ces structures répondent aux critères permettant le calcul du taux de couverture à l'exception de l'âge, puisqu'elles ne reçoivent, de fait, des enfants que jusqu'à 10 ans. La demande d'accueil entre 10 et 12 ans n'étant pas présente pour les UAPE de la commune, parce que, dans cette tranche d'âge (10-12 ans), les enfants fréquentent, en priorité, les restaurants scolaires et les centres de loisirs « Le Point » et « La Virgule ».

Alors, pour calculer le taux de couverture dont les chiffres sont parus dans la presse, les possibilités d'accueil parascolaire autres que les UAPE ne sont donc pas prises en compte. Toute la palette d'accueil n'est pas considérée.

Ainsi n'apparaissent pas, dans le calcul, les AMF (accueillantes en milieu familial et les APEMS (accueil pour écoliers en milieu scolaire), des modes de garde qui sont pourtant bien développés à Montreux.

Il y a un autre élément qui pose problème dans le calcul cantonal du taux de couverture. C'est que celui-ci met en relation le nombre de places offertes en UAPE (et en UAPE seulement) avec le total de la population infantile concernée, sans tenir compte si cette population remplit ou pas les critères d'admission actuels.

Pour parler plus simplement, les conditions d'accès à une place parascolaire, à Montreux répondent aujourd'hui à des conditions précises, édictées par la Municipalité et par le réseau REME (réseau enfance Montreux et environs).

Ces conditions sont les suivantes :

- On accepte les enfants de 1P à 6P scolarisés dans un des établissements de Montreux-Veytaux et dont un parent au moins, fait ménage commun avec l'enfant et qui est domicilié sur le territoire de Montreux ou de Veytaux. Ou on accepte aussi des enfants qui ont un accès autorisé dans le cadre d'un accord ou d'une convention conclu avec un autre réseau reconnu par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour).
- On accepte aussi des jeunes dont les parents (faisant ménage commun avec l'enfant) exercent tous deux une activité professionnelle ou assimilée.
Par activité assimilée, on entend par exemple, le chômage, la formation ou des mesures d'insertion au sens de la loi.
- On se doit aussi d'accepter le placement des enfants qui a été ordonné par le SPJ (Service de protection de la jeunesse).

Ces deux critères, pour faire bref, domiciliation et activité professionnelle des parents ne sont pas considérés dans le calcul du taux de couverture, puisque celui-ci s'établit par rapport à toute la population infantile concernée et non pas par rapport à celle qui correspond aux critères d'admission.

Pour toutes ces raisons, les informations données par l'article cité par M. l'interpellateur sont incomplètes et tronquées pour Montreux, mais je vais tout de même tenter de vous donner quelques chiffres en appliquant les règles théoriques

cantonales de calcul, pour vous donner les réponses aux questions de M. l'interpellateur. Je vais donc considérer toute la population scolaire et non pas seulement les enfants « admissibles » dans le parascolaire.

Alors, pour les trois UAPE, nous avons un taux de couverture de 3,6% (l'article mentionnait entre 0 et 5%) avec 72 places.

En APEMS, le taux est de 8,7% avec 174 places.

Pour l'accueil familial de jour des écoliers, le taux grimpe à 12,3% avec 245 places.

A Montreux, le total des places disponibles pour les écoliers est de 491, ce qui correspond, rapporté à TOUTE la population scolaire concernée, un taux de 24,8%

Ceci répond à la première question de M. l'interpellateur.

Pour les questions 2 et 3, les réponses vont dépendre des changements (qui sont actuellement en consultation), changement de la loi sur l'accueil de jour des enfants la LAJE qui nous imposera sans doute des règles d'accueil différentes pour les 4 -10 ans, les 10 -12 ans et les plus grands.

Pour les 4 -10 ans, une offre de prise en charge le mercredi après-midi sera sans doute obligatoire, avec bien sûr, des frais y relatifs pour les communes.

Cela c'est encore une musique d'avenir, mais d'un avenir relativement proche, et je vous propose, pour terminer, Mesdames et Messieurs, de vous donner une indication qui concerne non pas le taux de couverture sur la commune mais l'occupation des places, l'occupation réelle des places cette année, en fonction de l'offre communale qui permet des possibilités de placement mixte, en partie APEMS, en partie UAPE ou accueillante en milieu familial, afin de répondre aux besoins des familles.

En 2015, toutes les demandes correspondant aux critères communaux ont trouvé une proposition d'accueil.

A ce jour, il reste des places libres en UAPE, des possibilités chez les accueillantes en milieu familial et dans les APEMS, à l'exception de l'APEMS de Veytaux qui est complète.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, les changements législatifs qui s'annoncent, vont modifier le tableau que je viens de brosser aujourd'hui et vous aurez sans doute votre mot à dire sur l'évolution de la prise en charge parascolaire, puisque celle-ci représentera une augmentation substantielle des coûts à la charge des communes.

En l'état, j'espère avoir répondu à l'interpellation de M. Aubort et vous remercie pour votre attention ».

M. Patrick Aubort remercie Mme la Municipale Jacqueline Pellet pour ses réponses complètes, mais il a toutefois une inquiétude au niveau cantonal, parce que si l'on ne considère pas les UAPE, les APEMS et les autres structures, cela va poser un problème à un bon nombre de communes, ou cela les pose déjà parce qu'elles en sont peut-être aussi pourvues comme Montreux, et que cela n'est pas pris en considération.

Donc c'est le problème plutôt du texte de loi que des structures communales.

10.9 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz ayant pour titre : « La Municipalité a-t-elle envisagé toutes les options pour éviter le transbordement à travers la commune de milliers de mètres cubes de terre par camion dans le cadre du futur chantier du tunnel du MOB aux Avants »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare tout d'abord mes intérêts : je suis le vice-président de la Société des Intérêts des Avants et habitant des Avants.

La Municipalité a déjà été interpellée par plusieurs Conseillers et Conseillères communaux au sujet des conséquences du chantier du tunnel du MOB des Avants. Rappelons notamment un postulat de Mme Gote évoquant ce sujet.

Selon les informations transmises par le maître d'œuvre, il est en effet prévu que des milliers de mètres cubes de terre soient extraits du chantier, situé au milieu du village des Avants, pour être chargés sur des camions, afin d'être stockés en plaine.

Ceci représentera un millier de camions pleins de terre, qui devront descendre par la route des Avants jusqu'au lieu de stockage, en plaine.

En fin de chantier, il est prévu de remonter toute cette terre grâce à un autre millier de camions, pour la remettre en place.

Ce sont donc bien 2000 camions pleins de terre qui emprunteront ces routes, au total, 1'000 à la descente, 1'000 à la montée.

En considérant les distances de sécurité entre camions, je me suis amusé à faire un petit calcul, cela représente au total une colonne de 200 à 300 kilomètres de long de camions pleins de terre !

Comme il a déjà été dit par le passé, ce double déplacement de terre est une aberration sur le plan écologique.

Il a fait l'objet d'opposition ou remarques de nombreuses personnes ainsi que de la SIA, au moment de la mise à l'enquête, ainsi que des interventions de membres de divers partis de cette assemblée, comme déjà indiqué.

Comme l'a démontré la dégradation récente très rapide d'une portion de la route qui serait empruntée par ces camions, il est à prévoir que d'autres portions de cette route seront largement abîmées par le passage de 2'000 camions pleins de terre.

M. le Municipal Neukomm l'a d'ailleurs admis à demi-mots, en concédant que les deux gros chantiers dans les hauts de la commune, à savoir le chantier de la clinique de Sonloup d'une part et du tunnel du MOB d'autre part, allaient engendrer des dégâts importants sur les routes par lesquelles doivent passer ces camions.

Ceci est évidemment très grave, car l'entretien de ces routes nous incombe et ce sont donc des centaines de milliers de francs, si ce n'est des millions, qui sont en jeu.

La possibilité de transporter par train la terre extraite du chantier du tunnel a été étudiée et considérée comme impraticable, pour diverses raisons.

J'ai donc suggéré, il y a longtemps déjà, à au moins un membre de la Municipalité, d'étudier le stockage de la terre sur place, aux Avants, en mentionnant le terrain appartenant à l'Institut du Châtelard. Une solution que le maître d'œuvre n'avait pas envisagée dans sa communication initiale.

En fait, il y a au moins deux solutions potentielles de stockage aux Avants à étudier :

- sur le terrain tout d'abord où a lieu le 1^{er} août des Avants, terrain appartenant à l'Institut du Châtelard, et
- sur le terrain utilisé pour faire du football, qui a déjà servi à stocker de la terre, appartenant au propriétaire de l'ancien Hôtel des Sports.

Après une première discussion avec l'administratrice de l'Institut du Châtelard, qui n'a pas fermé la porte à l'idée de louer une partie du terrain, j'ai contacté le MOB par l'entremise de notre collègue Jean-Marc Forclaz, qui y travaille comme nous le savons. Je remercie notre collègue Forclaz d'avoir passé très rapidement le mot à l'interne de la société du MOB.

J'ai reçu récemment une réponse du Chef de projet Infrastructure du MOB, qui m'indique, je cite :

« En référence à votre courriel du 16.10.2015, l'Institut du Châtelard sera approché lors de la phase de préparation de l'appel d'offres afin de discuter de l'éventuelle mise à disposition, comme proposé et afin de réduire le trafic, de parcelles pour du stockage provisoire de matériaux réutilisables et notamment les sols décapés.

Lors de cette phase, la Société des Intérêts des Avants SIA sera aussi associée à nos démarches. »

Cette réponse est encourageante, mais me laisse cependant assez perplexe. En effet, elle pourrait laisser entendre que l'analyse de la solution du stockage n'a pas été d'emblée considérée comme une solution à analyser sérieusement.

Or, il est du devoir de la Municipalité d'inciter les maîtres d'œuvre de grands chantiers à trouver des solutions pour diminuer l'impact écologique de leur chantier, ainsi que l'impact économique des chantiers sur les finances communales, je fais évidemment référence ici à l'endommagement des routes.

Je souhaite donc poser les questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle analysé les possibilités de stockage aux Avants de la terre du chantier du tunnel?
- 2) Si elle ne l'a pas fait, quelles en sont les raisons ?
- 3) Si elle ne l'a pas fait, envisage-t-elle d'entamer cette réflexion ?
- 4) Si elle l'a fait, quels terrains a-t-elle identifiés ?
- 5) Si des terrains ont été identifiés, qu'a-t-elle entrepris auprès du maître d'œuvre du chantier pour qu'il soit amené à analyser sérieusement ces options de stockage locales ?

Je vous remercie de votre attention et la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il ne sera pas répondu par oral ce soir, car les explications nécessitent une recherche et une reprise d'un certain nombre d'éléments qui avaient déjà été donnés par le biais de la réponse à l'interpellation de Mme Irina Gote entre autres. La Municipalité répondra donc par écrit.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, si j'ai pu constater UNE difficulté dans mon mandat de Président de ce Conseil, c'est bel et bien le point "Autres objets s'il y a lieu"...

En effet, je constate une certaine dissipation de l'attention des personnes présentes dans la salle, en fin de séance. Si je comprends parfaitement bien un certain relâchement après une longue séance et une toute aussi longue journée de travail, il n'empêche que la séance n'est pas terminée tant qu'elle n'est pas levée.

Je vous remercie donc de bien vouloir respecter également dans ce point de l'ordre du jour, comme c'est le cas tout au long de la séance, les prises de parole de vos collègues, des membres de la Municipalité et voire même de votre Président sans que ce dernier soit obligé de faire la police. Je vous en serai gré.

Ceci étant dit, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? »

M. le Président constate que, du coup, il a coupé l'envie de prendre la parole, de ce fait les Conseillères et les Conseillers la prendront au point "Autres objets s'il y a lieu" lors de la prochaine séance. Par contre, lui, il n'a pas terminé et donne lecture de son intervention :

« J'ai quant à moi une dernière information à vous apporter, à savoir que la prochaine séance de notre Conseil aura lieu à Chernex, à la salle de gym à 18h00.

Pour cette séance extra-muros, des places de parc seront prévues selon les habitudes lorsqu'il y a une manifestation à la salle de gym de Chernex et seront mises en place par l'ASR. Pour celles et ceux qui souhaitent y venir en train, il faudra compter entre 10 et 15 minutes à pied entre la gare et la salle de gym, selon le rythme de chacun, bien entendu.

La séance sera ponctuée par un apéritif dînatoire.

Comme il s'agit de la dernière séance de Noël de la législature, nous prendrons quelques instants pour laisser la parole à qui voudra bien la prendre pour cette occasion. Je vous demanderai simplement de m'en informer quelques jours au préalable afin que je puisse organiser au mieux cette soirée.

Pour terminer, je vous remercie pour cette séance et pour ce calme du point no 11 de cet ordre du jour. Je vous rappelle de ne pas oublier de transmettre très rapidement vos interventions écrites sous forme électronique à notre secrétaire et de bien vouloir déposer vos bouteilles d'eau à l'extérieur de la salle.

M. l'huissier me rappelle qu'il y a 8 cartes à lui rendre.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée dans vos foyers.

Il est 23h25 la séance est levée ».

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexe : 1 courrier